

**Mission d'information
et d'évaluation
sur la situation des clubs
de football amateurs
strasbourgeois**



RAPPORT

PREAMBULE

Le Conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 24 juin 2024, la création d'une mission d'information et d'évaluation (MIE) sur la situation des clubs de football amateurs strasbourgeois¹. Cette décision fait suite à l'identification d'un besoin d'objectiver différents aspects concernant la vie des clubs de football amateurs locaux.

Conformément au cadre fixé par le Code général des collectivités territoriales (article L2121-22-1) et par le règlement intérieur du Conseil municipal (article 18), la durée de la mission est limitée à six mois à compter de la date de la délibération qui l'a instituée. À l'issue de ses travaux, la mission remet son rapport à la Maire, qui le transmet aux conseiller·ères municipaux·ales. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil. C'est dans ce cadre que les investigations de la MIE Foot qui se sont déroulées du 24 juin au 24 décembre 2024, ont été formalisées dans le rapport ci-après et présentées au premier conseil qui suivra la fin de ses travaux, à savoir le Conseil municipal du 3 février 2025.

L'éco-système sportif strasbourgeois est animé par 220 associations sportives dont 24 clubs de football amateurs qui représentent pour la saison 2024/25, 6 818 licencié·es. La MIE Foot s'est attachée à explorer les principaux aspects de la vie de ces 24 clubs, qui partagent des enjeux communs, mais présentent également des enjeux spécifiques.

Ainsi, une démarche visant à associer étroitement les 24 clubs a été mise en place pour mener cette MIE avec leur contribution et dans un dialogue itératif. Dès l'été 2024, les clubs ont été invités à exprimer leurs attendus vis-à-vis de la MIE Foot, et les principales échéances leur ont été communiquées. Entre septembre et début novembre 2024, chaque club a été rencontré lors d'une visite des installations mises à sa disposition par la ville de Strasbourg, avec pour objectif constant de créer un espace de dialogue constructif et partagé. Par ailleurs, des représentant·es du mouvement sportif (District d'Alsace de Football, Ligue Grand Est de Football, Office des Sports et Union Football Strasbourg) et des services de l'État (Préfète à l'Égalité des chances et délégué·es du Préfet) ont également été auditionnés pour enrichir la réflexion. Les détails méthodologiques complets de cette démarche unique sont précisés en annexe.

La méthode de conduite de la MIE Foot a été définie au regard des attendus de la mission qui ont été adoptés unanimement lors de la séance d'installation du 9 juillet 2024. Ces attendus, précisés ci-dessous, s'entendent comme une feuille de route qui a inspiré les six mois de travail :

- ✓ Objectivation du traitement des clubs de foot par rapport aux autres associations sportives strasbourgeoises ;
- ✓ Établissement d'un diagnostic sur la situation économique des clubs ;
- ✓ Situation des clubs strasbourgeois et comparaison par rapport au territoire proche et national ;

¹ Pour des raisons de commodité, de confort de lecture et de synthèse, l'acronyme MIE Foot se substituera dans les pages suivantes à l'expression complète Mission d'information et d'évaluation des clubs de football amateurs strasbourgeois.

- ✓ Recensement des interventions de la Ville sur ses équipements, des plans d'infrastructure, des opérations d'éclairage des terrains de football ;
- ✓ Identification des coûts de fonctionnement pour la ville et les clubs ;
- ✓ Clarification de la répartition des créneaux et de l'occupation des terrains ;
- ✓ Clarification du sujet du nettoyage et des responsabilités respectives entre le propriétaire et les clubs occupants par rapport aux locaux mis à disposition ;
- ✓ Identification des mixités dans les publics accueillis et dans les actions portées par les clubs ;
- ✓ Étude globale de la vie de club à travers les visites et auditions.

Au regard de ces attendus, l'assemblée plénière de la MIE Foot s'est dotée, lors de sa plénière d'institution du 9 juillet 2024, de quatre commissions de travail selon l'organisation suivante :

- Commission 1 : Subventions et vie économique des clubs ;
- Commission 2 : Créneaux et terrains ;
- Commission 3 : Bâtiments ;
- Commission 4 : Environnement urbain.

Les travaux de ces commissions ont enrichi les réflexions des réunions plénières. Ils se sont notamment articulés autour de l'élaboration de guides d'entretien à destination des clubs, de l'approfondissement des aspects techniques relevant de leur périmètre, et de l'identification d'indicateurs permettant de réaliser un parangonnage. Par ailleurs, chaque commission avait à formuler trois préconisations visant à répondre aux enjeux identifiés.

Dans un souci constant de garantir l'équité avec les autres associations sportives strasbourgeoises, les travaux de la MIE Foot ont abouti à des préconisations, dont certaines sont spécifiques aux clubs de football, d'autres également applicables à l'ensemble des associations sportives.

Au terme des travaux réalisés durant ces six mois, et afin de restituer au mieux l'esprit, la méthode et le contenu des réflexions menées, tout en prenant en compte les évolutions d'approches inhérentes à une démarche participative, itérative et menée dans un délai restreint, ainsi que la compréhension des enjeux globaux de la politique sportive strasbourgeoise et des particularités liées au football, le rapport de restitution s'articule autour des six chapitres suivants :

I. STRASBOURG : VILLE DE SPORTS ET TERRE DE FOOT

Cette première partie propose un cadre contextuel en retraçant la politique sportive de la ville de Strasbourg, les étapes clés de son évolution, les ressources allouées au sport, tout en mettant en lumière la place spécifique du football dans l'écosystème sportif local.

II. PROJETS SPORTIFS, VIE DE CLUB ET PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES

Ce chapitre vise à mettre en lumière la diversité des projets associatifs, leurs particularités, ainsi que les problématiques et enjeux spécifiques au football, tout en identifiant des dynamiques transversales communes à l'ensemble du milieu sportif.

III. SUBVENTIONS ET VIE ECONOMIQUE DES CLUBS – COMMISSION 1

IV. TERRAINS / CRENEAUX ET BATIMENTS : COMMISSIONS 2 ET 3

V. ENVIRONNEMENT URBAIN : COMMISSION 4

Ces trois parties restituent les travaux des commissions, structurée selon une trame commune en trois volets : le premier point présente un état des lieux objectif, le deuxième synthétise les contributions issues des entretiens avec les clubs et le troisième identifie les problématiques et enjeux auxquels les préconisations apportent des réponses.

VI. LES CONCLUSIONS ET LES PRECONISATIONS RETENUES PAR LA MIE FOOT

Ce dernier chapitre synthétise les enseignements tirés de la démarche, détaille les chantiers à poursuivre et expose les préconisations formulées.

VII. ANNEXES

Les annexes fournissent une présentation détaillée du cadre de la MIE Foot, des aspects méthodologiques, des comptes rendus et supports de présentation des réunions plénières. Elles incluent également des points de référence issus du parangonnage mené à l'échelle nationale sur la situation de clubs de football amateurs.

SOMMAIRE

I. STRASBOURG : VILLE DE SPORTS ET TERRE DE FOOT	8
1.1. Points de repère sur le sport à Strasbourg : offre de pratique en club, principales évolutions et moyens dédiés au sport	8
1.2. La place du football dans la cité, dans les moyens d'accompagnement financiers et les investissements récents dédiés	12
II. PROJETS SPORTIFS, VIE DE CLUB ET PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES	16
2.1. Des ambitions sportives mesurées	16
2.2. Des projets associatifs diversifiés	17
2.3. Des clubs de football confrontés aux défis courants des associations et affichant des structures et gouvernances variées	18
2.4. De l'intérêt d'une meilleure coopération, structuration et promotion des clubs	19
III. SUBVENTIONS ET VIE ECONOMIQUE DES CLUBS	20
3.1. Les clubs de football : premiers bénéficiaires des aides directes et indirectes de la Ville	20
3.2. Des profils hétérogènes, des problématiques communes	22
3.3. Une structuration composite de la dynamique partenariale, de la gestion administrative et financière	25
IV. EQUIPEMENTS SPORTIFS DEDIES A L'ACCUEIL ET A LA PRATIQUE DU FOOTBALL	28
4.1. Un patrimoine et des moyens dédiés conséquents	28
4.1.1. Une distribution homogène des terrains et stades sur le territoire de Strasbourg	28
4.1.2. Des budgets significatifs dédiés au développement des structures de football	30
4.1.3. Des procédures de réparation complexes avec une efficacité relative	31
4.2. Des terrains de jeu qui bénéficient d'une expertise et d'un suivi approfondis	33
4.2.1. Des moyens humains et financiers conséquents	33
4.2.2. Des clubs qui saluent la qualité d'action mais qui relèvent des limites	37
4.2.3. D'une indispensable objectivation des besoins de terrains et de la mise en œuvre conjointe d'actions ciblées	39
4.3. Des bâtiments au centre des préoccupations	40
4.3.1. Des besoins financiers importants pour mettre à niveau un patrimoine vétuste	40
4.3.2. Des clubs en attente d'informations circonstanciées, d'équité et d'engagements	44
4.3.3. Des problématiques ciblées mais de multiples enjeux stratégiques (moyens financiers, organisationnels, humains, etc.)	45
V. ENVIRONNEMENT URBAIN	47
5.1. Un diagnostic situationnel comme point de départ	47
5.2. L'intégration des clubs dans leur environnement : des sujets circonscrits à quelques préoccupations ciblées	47
5.3. Une fréquentation « extérieure » source de problèmes et des axes d'amélioration sur l'accessibilité et les partenariats	49

VI. CONCLUSIONS ET PRECONISATIONS DE LA MISSION	51
6.1 Les conclusions.....	51
6.2 Les préconisations retenues par la MIE	52
VII. ANNEXES	55

I. STRASBOURG : VILLE DE SPORTS ET TERRE DE FOOT

Strasbourg se caractérise par un dynamisme associatif sportif remarquable, structuré dans un écosystème doté de moyens significatifs, où le football occupe une position de premier plan.

1.1. Points de repère sur le sport à Strasbourg : offre de pratique en club, principales évolutions et moyens dédiés au sport

❖ Panorama de l'offre de pratique et de manifestations sportives

L'offre sportive locale est diversifiée (130 disciplines proposées) et portée par un tissu associatif riche de 220 clubs sportifs, fédérés autour de l'Office des Sports (ODS). Au quotidien, ce sont 4 000 bénévoles qui font vivre des clubs de taille différente, de structuration hétérogène et avec des projets associatifs variés au bénéfice de 40 000 licencié·es (voir répartition par disciplines ci-dessous ; chiffres saison 2022/23).



Par ailleurs, il convient de souligner le dynamisme local en matière d'organisation de manifestations sportives, avec quelques 200 manifestations annuelles qui drainent plusieurs centaines de milliers de personnes.

❖ Une feuille de route en résonance avec l'écosystème sportif local

Cette diversité d'offre associative est une force pour le territoire, complétée par les projets portés en propre par les services de la Direction des Sports de la ville de Strasbourg, mais également par d'autres opérateurs (GIP Sport Santé, acteurs-trices privé·es, etc.). L'ensemble des partenaires de l'écosystème sportif local trouvent leur place, leur complémentarité, leur degré d'ambition dans une politique sportive structurée autour de cinq axes :

- *Le sport éducatif* pour développer les goûts et compétences des enfants, adolescent·es ;
- *Le sport citoyen* pour promouvoir la non-discrimination, l'égalité des genres, la mixité ;
- *Le sport solidaire* pour être au plus près des plus éloigné·es de la pratique sportive ;

- *Le sport durable* pour favoriser l'éco-responsabilité, le sport santé ;
- *Le sport performance* pour animer et inspirer le territoire.

❖ Les chiffres clés en termes d'équipements et de créneaux

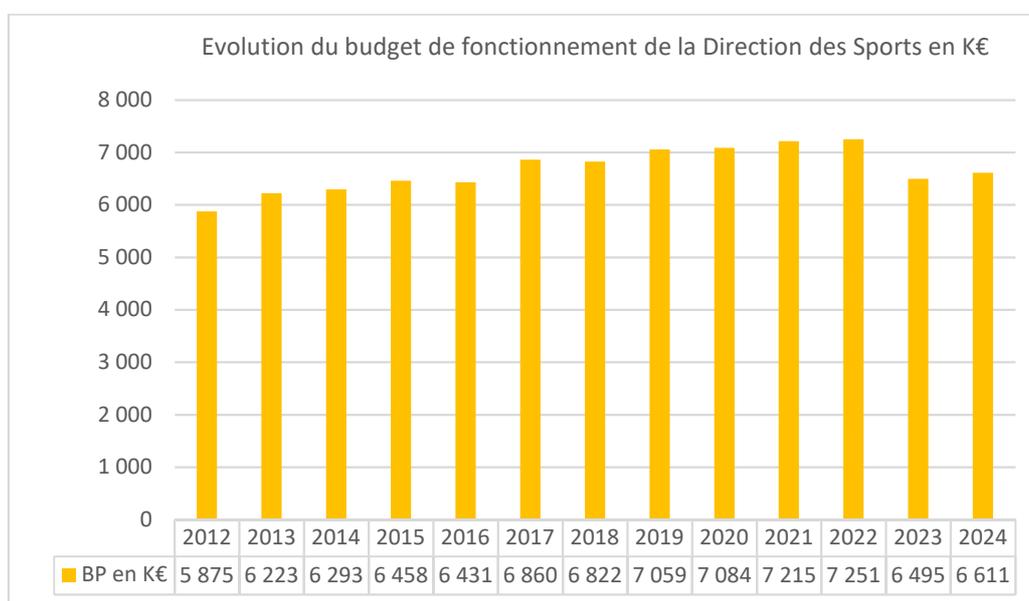
L'offre de pratique sportive s'appuie principalement sur des équipements relevant de la propriété de la ville de Strasbourg, principalement :

- 50 gymnases + centres sportifs ;
- 24 stades qui comptent 57 terrains de foot, dont 27 terrains en herbe, 27 terrains en synthétique, 3 terrains en stabilisé représentant² : 821 581 m² ;
- 9 sites tennistiques pour 91 courts ;
- 6 bouledromes ;
- 21 terrains multisports ;
- 28 zones d'agrès sportifs ;
- 2 centres équestres, 1 stade d'athlétisme, 1 stade de rugby, 1 skatepark, 1 vélodrome, 1 terrain baseball, 1 terrain beach volley, 1 centre de formation, 5 centres de loisirs, 4 club-houses, 3 quilliers, 1 stand de tir, 1 stand de tir à l'arc, 1 aire de streetworkout, 1 aire parkour, 1 plan d'eau.

Représentant :

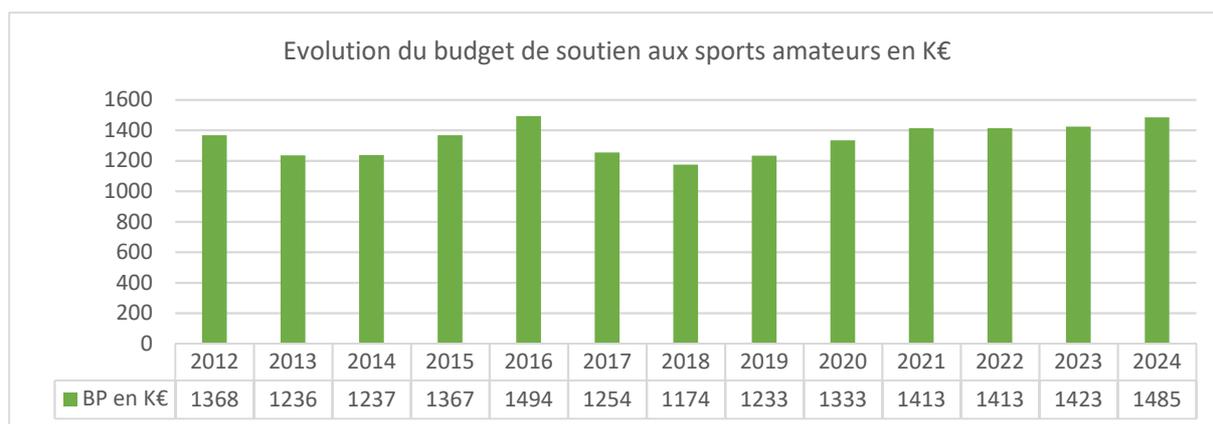
- 14 000 créneaux associatifs hebdomadaires par an ;
- 5 000 créneaux ponctuels par an ;
- 17 000 créneaux scolaires hebdomadaires par an ;
- Des occupations dédiées.

❖ Évolutions des budgets et dispositifs de soutien au sport amateur (depuis 2012)



Les évolutions récentes observées s'expliquent par un contexte budgétaire contraint par la crise énergétique et le choix de préserver le sport amateur ; les baisses de soutien ont uniquement impacté le sport professionnel.

² Sont considérés les terrains de pratique sportive + les bâtiments dédiés à la pratique ; à noter que pour 3 des sites (CS Sud, CS Ouest et stade JN MULLER), les espaces sont partagés avec d'autres disciplines.



Les modalités d'accompagnement des associations sportives par la ville se déclinent selon les dispositifs suivants :

- Le financement direct par des subventions, selon différents dispositifs ou par des marchés de prestations pour un complément de l'offre gérée en régie. Le tableau qui suit montre les dispositifs et budgets alloués sur les trois dernières années. Les différents dispositifs sont décrits à compter de la page 20 ;

Strasbourg.eu Éléments budgétaires – accompagnement des clubs

Dispositifs		2022	2023	2024 (inscrit)
Dossier fonctionnement	Licenciés			420 000 €
	Compétition	692 331 €	694 108 €	155 000 €
	Encadrement			60 000 €
	Formation	19 781 €	20 000 €	
	Vie de club	-	-	100 000 €
	Sport vacances	50 000 €	Intégration dossier unique	50 000 €
Aides aux charges		52 102 €	55 899 €	60 000 €
Manifestations sportives		58 900 €	82 900 €	80 000 €
Contrat de Ville		32 200 €	26 500 €	30 000 €
Projets développement		50 000 €	Évolution vers soutien initiatives	-
Soutien aux initiatives		-	-	95 000 €
Bourses d'aides		237 900 €	291 700 €	300 000 €
Office des sports		100 000 €	125 000 €	125 000 €
Hors dispositif		155 400 €	50 000 €	-
Investissement (selon projets)		72 395 €	131 292 €	188 000 €
Total		1 521 009 €	1 477 399 €	1 663 000 €

- La mise à disposition des équipements selon leur statut :
 - Partagés = déduction à hauteur de 1 € / h de la subvention de fonctionnement,
 - À usage exclusif = gratuité avec prise en charge par le club des charges locatives ;
- L'action de l'ODS comme centre de ressources pour la formation des bénévoles et l'aide au dépôt de dossiers et recherche de financements.

- Les avantages en nature accordés par la mise à disposition des infrastructures, la maintenance et l'entretien des équipements.

❖ Les moyens humains mobilisés par la ville de Strasbourg

Afin de faire vivre les différents dispositifs évoqués ci-dessus, accompagner les structures sportives, assurer l'entretien et la maintenance des installations, suivre les projets plus lourds en partenariat avec les services concernés de la collectivité, la Direction des Sports s'appuie sur deux services opérationnels dont les moyens humains dédiés sont les suivants :

- Le service Vie Sportive, comptant 54 agent·es, qui a pour mission l'accompagnement du mouvement sportif principalement relatif aux créneaux, aux projets et aux subventions, le suivi des grandes manifestations, et la mise en place d'activités physiques au bénéfice de publics cibles ;
- Le service Patrimoine Sportif, s'appuie pour la ville de Strasbourg sur 86 agent·es répartis dans trois départements opérationnels (Espaces Extérieurs, Gestion du Patrimoine, Logistique Manifestations et Transports), et a pour vocation de développer, maintenir et exploiter techniquement les équipements sportifs appartenant à la collectivité, ainsi qu'à assurer la logistique des manifestations.

❖ Les dates et étapes clés dans l'évolution de la politique sportive

Pleinement intégré à la politique sportive locale, le football a profité des dynamiques communes aux autres associations sportives, grâce aux évolutions des quinze dernières années, détaillées ci-après. Certaines de ces évolutions ont influé sur la gestion des ressources humaines et des infrastructures, tandis que d'autres ont favorisé l'émergence de nouveaux dispositifs ou la mise en œuvre de mesures et démarches spécifiques.

- 2009 : États généraux du sport, une étape de diagnostic, concertation vers un nouveau paradigme sous forme d'une première Charte des Sports ;
- 2015 (CEMS du 30/01/2015) : décision d'optimisation et de mutualisation des ateliers de maintenance du patrimoine qui a abouti en 2016 à une nouvelle distribution des niveaux de maintenance entre services et le redéploiement de huit agent·es du service du Patrimoine Sportif vers le service Maintenance Bâtiment ;
- 2016 (CM du 21/03/2016) : évolution de la politique sportive, suite à une concertation avec les clubs – démarche « Ouvrons-là » engagée après les attentats de Charlie Hebdo, vers un partenariat renouvelé avec les associations : Charte des sports, accompagnement renforcé, responsabilisation (créneau 1 € / h + prise en charge des charges locatives par les utilisateurs à titre exclusif), évolution des dispositifs de soutien ;
- 2016 (CM du 12/12/2016) : expérimentation d'une Bourse d'Aide à la Pratique Sportive (BAPS) initiée par la nouvelle Charte des sports ;
- De 2017 à 2021 : évolution progressive du dispositif de la BAPS dans son périmètre et changement de dénomination – Bourse d'Aide à la Licence Sportive (BALS) :
 - CM du 20/11/2017 : extension du périmètre d'intervention de la BAPS aux quartiers prioritaires de la ville de Hautepierre et Cronembourg ;

- CM du 19/11/2018 : le dispositif de la BAPS s'étend pour la saison sportive 2018/2019 à l'ensemble des quartiers « Politique de la ville » de Strasbourg avec une limite d'âge établie à 18 au lieu de 21 ans ;
- CM du 15/11/2021 : évolution de la BAPS vers la Bourse d'Aide à la Licence Sportive (BALS) et extension à toutes les familles strasbourgeoises ayant un quotient familial inférieur ou égal à 720 €, quel que soit leur lieu d'habitation dans la ville ;
- 2021 (CM du 15/11/2021) : prise en compte de mesures spécifiques d'accompagnement des clubs sportifs au regard des impacts de la crise sanitaire via notamment le maintien du versement des subventions, l'exonération des redevances d'occupation du domaine public, une réactivation de l'accès aux équipements sportifs au fur et à mesure de l'évolution des conditions sanitaires ;
- 2022 (CM du 26/09/2022) : charte de la vie associative avec un accompagnement renforcé (nouveaux espaces de dialogue, sécurisation des partenariats et financements, impulsion de synergies d'actions et de mutualisation), et de nouveaux moyens (création d'une mission vie associative et d'un outil numérique au service de la simplification) ;
- Printemps 2024 : simplification et nouveaux critères d'octroi de la subvention de fonctionnement suite à la démarche d'association des clubs engagée en 2021 (voir partie III dédiée à la Santé économique des clubs) intégrant les cinq axes prioritaires (sport éducatif, citoyen, solidaire, durable, performance) et travaillé avec l'ensemble des clubs sur plusieurs réunions.
- Juin 2024 : évolution du dispositif de soutien aux clubs utilisateurs uniques d'équipements sportifs pour la réalisation de travaux ;
- CM du 24 juin 2024 : création d'une Mission d'Information et d'Évaluation sur la situation des clubs de football amateurs strasbourgeois.

1.2. La place du football dans la cité, dans les moyens d'accompagnement financiers et les investissements récents dédiés

❖ Le Racing, les clubs amateurs : Strasbourg, une terre de foot

Le football occupe une place importante à Strasbourg, porté par la Ville, le Racing Club de Strasbourg Alsace (RCSA) ainsi que par ses 24 clubs de football amateurs, parmi lesquels certains ont évolué (Association sportive Pierrots Vauban³) ou évoluent encore (FCOSK06) à des niveaux de premier rang.

Fondé en 1906, le RCSA possède une histoire riche, jalonnée de nombreux succès : un titre de champion de France, trois Coupes de France et quatre Coupes de la Ligue. Le club s'appuie sur un centre de formation établi dès 1974. Les matchs de son équipe phare rassemblent un large public fidèle, familial et passionné.

³ Le 26/08/2024, le tribunal judiciaire de Strasbourg a prononcé la liquidation judiciaire de l'Association Sportive Pierrots Vauban. Le principal club utilisateur du stade Émile Stahl est aujourd'hui l'Union Sportive Vauban.

L'Eurométropole de Strasbourg, propriétaire du stade de la Meinau, a démarré en juin 2023 les travaux de rénovation-extension du stade qui se termineront en juillet 2026.

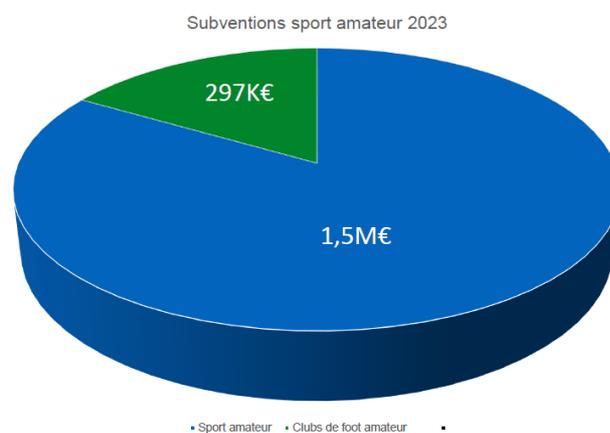
Cette opération d'un montant de 160 M€ est menée en partenariat avec la ville de Strasbourg, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et le Racing Club de Strasbourg Alsace.

Le football amateur à Strasbourg joue, quant à lui, un rôle essentiel dans la vie sociale et sportive de la ville (voir partie II) et constitue le premier sport fédéral pratiqué dans la ville avec 6 818 licencié·es, soit 17% du total des licencié·es. Il occupe 30% du total des créneaux sportifs (soit 50 322 heures d'occupation annuelles) mis à disposition par la ville de Strasbourg dans ses différents équipements. Tous les niveaux d'évolution sont représentés : de National 3 à Départemental 5.

Avec près de 7 000 licencié·es « foot » pour la saison 2024/2025, pour 291 000 habitant·es, Strasbourg se positionne comme une « terre de foot » à l'échelle nationale avec un ratio de 234 licencié·es pour 10 000 habitant·es. À titre de comparaison, Nantes se situe à 215 / 10 000, Rennes à 210 / 10 000, Metz à 205 / 10 000, Montpellier à 161 / 10 000.

❖ Les moyens financiers mobilisés au bénéfice du football

Les moyens financiers dédiés à l'accompagnement du football amateur représentent 1/5ème des subventions dédiées par la ville de Strasbourg à ses clubs sportifs. Cet accompagnement significatif et ses évolutions sont détaillés pour chacun des 24 clubs en annexe 5 (voir support de présentation de la réunion de lancement de la MIE Foot).

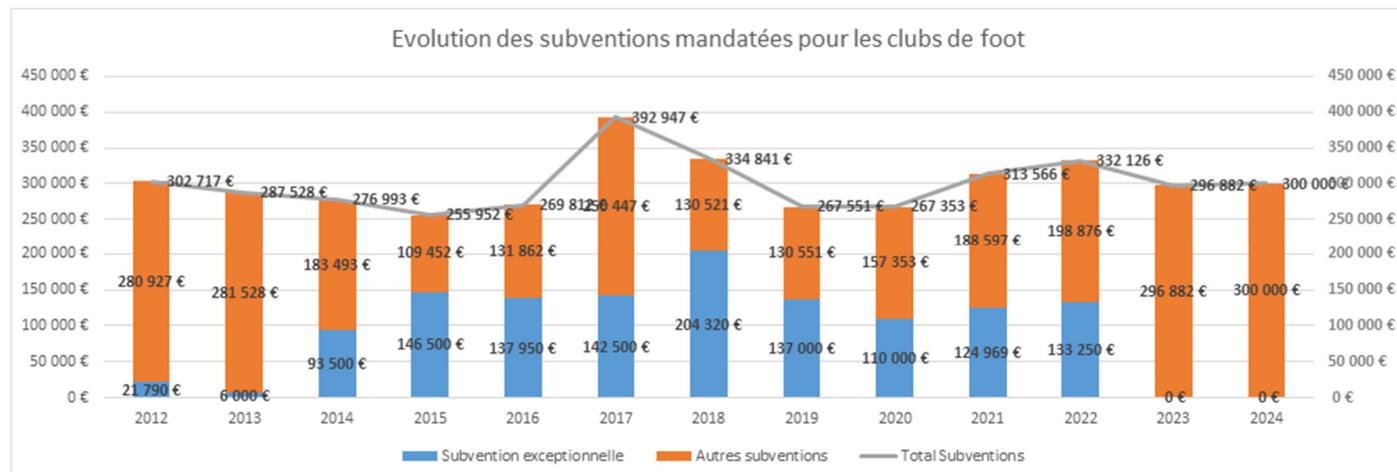


Les subventions aux clubs de foot amateurs représentent 20% des subventions au sport amateur

Il est également à noter que le niveau d'accompagnement a connu une certaine variabilité au fil du temps, se stabilisant ces dernières années autour des 300 000 €. Les variations les plus marquées illustrées dans le graphique de la page suivante s'expliquent par :

- En 2017 : une refonte de l'accompagnement et la mise en œuvre des préceptes de la charte du sport ;
- Pour ces deux dernières années la fin du régime des subventions exceptionnelles, désormais remplacé par la nouvelle réforme des critères de subvention. Celle-ci

privilège des éléments co-construits avec les clubs et fondés sur des critères objectifs.



**2024 : données non consolidées / mandats produits à la date de la rédaction du rapport ; pour l'année 2024 a été mentionné le budget prévu pour les club de football.*

❖ Les investissements au bénéfice du football amateur

Au cours des quinze dernières années, les investissements suivants⁴ ont été réalisés sur les terrains de jeux dédiés à la pratique du football :

- Création d'un terrain synthétique au stade Émile Stahl : 745 000 € TTC (09/2009) ;
- Création d'un terrain synthétique au stade Charles Frey : 930 000 € TTC (10/2009) ;
- Construction d'un bâtiment vestiaire-foyer au stade Illwiesen : 1 300 000 € TTC (2009) ;
- Création d'un terrain de football de type « hat-trick » au Port-du-Rhin à Strasbourg : 360 000 € TTC (09/2010) ;
- Rénovation du terrain de football synthétique au stade Paco Matéo : 800 000 € TTC (06/2011) ;
- Aménagement en synthétique du terrain de football du Canal : 1 120 000 € TTC (08/2011) ;
- Transformation du terrain de football du stade de Cronembourg en terrain synthétique : 1 194 000 € TTC (08/2012) ;
- Aménagement de la zone sportive « Ile des sports » à Strasbourg Wacken : aménagement des terrains et construction des vestiaires / club-house de la section football : 10 840 000 € TTC (09/2017) + rénovation du revêtement du terrain synthétique en libre accès : 500 000 € TTC (06/2013) ;
- Réfection du terrain de football synthétique du stade Pourtalès : 472 000 € TTC (09/2014) ;
- Réfection des terrains de football synthétiques de la Musau : 487 000 € TTC (09/2015) ;

⁴ Les coûts indiqués correspondent aux montants délibérés en Conseil municipal ; entre parenthèses est précisée la période de livraison des équipements.

- Réfection des terrains de football synthétiques de l'Elsau : 447 000 € TTC (08/2016) ;
- Extension des vestiaires du stade de la Canardière : 1 700 000 € TTC (2016) ;
- Création d'un terrain de football en gazon synthétique au stade de Hautepierre : 1 400 000 € TTC (06/2017) ;
- Remplacement du revêtement gazon synthétique du terrain de football du stade de la Canardière : 500 000 € TTC (07/2019) ;
- Transformation d'une aire de grands jeux de football en gazon synthétique au stade Jean Nicolas Muller : 1 295 000 € TTC (09/2020) ;
- Extension des vestiaires du stade EXES à Cronembourg : 1 200 000 € TTC (2021) ;
- Reprise des installations d'athlétisme, du terrain de football en herbe (+ création d'une aire de lancers) au stade Michel Walter : 2 129 000 € TTC (09/2021) ;
- Création d'un terrain de football en gazon synthétique et reprise du terrain en herbe au Centre sportif ouest : 1 748 000 € TTC (2022) ;
- Réfection de terrains de football synthétiques du stade de la Ganzau : 500 000 € TTC (07/2022) ;
- Réfection de terrains de football synthétiques du stade de la Rotonde : 550 000 € TTC (10/2021).

D'autres opérations sont d'ores et déjà lancées à court et moyen terme et notamment⁵ :

- Réalisation de l'éclairage du terrain de football en herbe du stade Charles Frey + reprise de l'accessibilité : 620 000 € TTC (2025) ;
- Poursuite du plan de changement des surfaces de football des terrains synthétiques (voir commission 2) ;
- Réorientation de l'opération « transformation du terrain d'honneur en herbe du stade Charles Frey en gazon synthétique » vers la construction d'un stade éclairé et d'un bâtiment vestiaires dans l'enceinte sportive du CREPS sous maîtrise d'ouvrage de la Région Grand Est avec une participation financière de la ville de Strasbourg de 1 000 000 € (livraison de l'équipement : fin 2026).

Enfin, il convient de rappeler que de nombreux autres équipements permettent la pratique du football, même s'ils ne sont pas uniquement dédiés à cette discipline et notamment : les 21 multisports, le préau sportif de Hautepierre, etc.

⁵ Une vision complète des investissements projetés est disponible dans le chapitre IV.

II. PROJETS SPORTIFS, VIE DE CLUB ET PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES

Au fil des visites des 24 clubs de football et des entrevues avec les acteurs institutionnels, il est apparu pertinent de consacrer une partie de ce rapport à la vie associative des clubs de football. En effet, à l'instar d'autres structures associatives, ces clubs ne se limitent pas à leur mission principale, à savoir la pratique sportive. Ils s'investissent également dans d'autres domaines et sont confrontés à des problématiques à la fois communes au monde associatif et spécifiques à leur discipline ou leur contexte particulier.

2.1. Des ambitions sportives mesurées

Le football français présente une structuration définie par la Fédération Française de Football qui s'étend de la Ligue 1 jusqu'au niveau Départemental, selon l'organisation suivante : Ligue 1 et 2 ⇒ National 1 à 3 ⇒ Régional 1 à 3 ⇒ Départemental 1 à 16. En Alsace, la structuration s'arrête au niveau Départemental 8.

Pour la saison 2024/25, le niveau des clubs amateurs strasbourgeois se répartit comme suit (en tenant compte de l'équipe fanion, représentant le meilleur niveau de jeu, ainsi que de l'intégration du RCSA, qui aligne une équipe évoluant en N3) :

Club	Niveau d'évolution équipe Fanion
AS MENORA	Régional 2
RED STAR	Départemental 3
ASPTT	Départemental 4
CS NEUHOF	Départemental 1
STRASBOURG UNITED	U15 Départemental 3
FC STOCKFELD	Départemental 4
FCOSK 06	National 3
JSK	Départemental 1
US EGALITAIRE	Départemental 5
AS NEUDORF	Régional 2
AJFH	Régional 3
FC EGALITE	Départemental 5
AS STRASBOURG	Départemental 1
SOAS ROBERTSAU	Départemental 4
AS MUSAU	Départemental 2 / R1 Fém
SUC	Départemental 2
AS ELSAU PORTUGAIS	Régional 3
FC KRONENBOURG	Régional 1
ASL ROBERTSAU	Régional 2
INTERNATIONALE MEINAU ACADEMIE	Départemental 2
UNION SPORTIVE VAUBAN	Départemental 4
RCSA	L1 / National 3
AS 2000	Départemental 5
ASECI	Départemental 1

Ce panorama du niveau sportif sur le territoire représente une photographie à un instant donné, susceptible d'évoluer d'une saison à l'autre au gré des résultats sportifs. Il témoigne néanmoins des capacités et des ambitions variées des 24 clubs strasbourgeois, qui offrent une diversité d'approches de la discipline et d'opportunités pour les sportifs et sportives locaux.

Les différents entretiens menés ont permis de constater que les dirigeant·es sont diversement attaché·es à l'ambition sportive et que la bonne ambiance, l'épanouissement personnel / collectif ou encore la concrétisation d'actions diverses peuvent également être au cœur des projets associatifs des clubs.

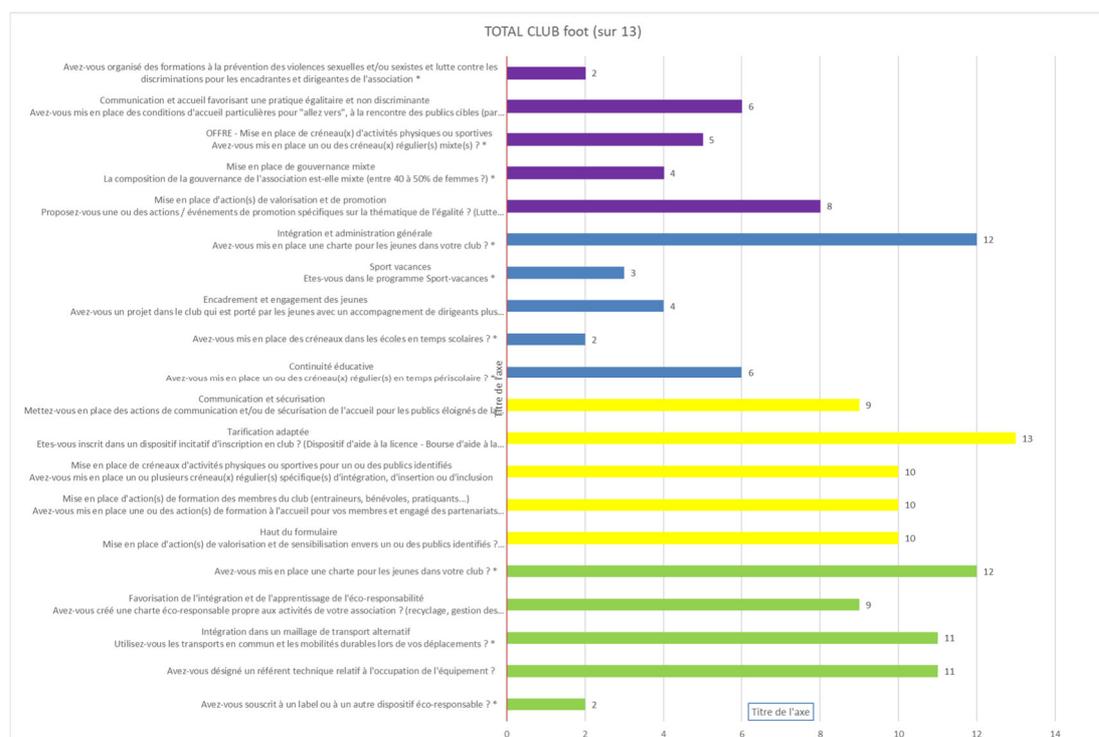
Par ailleurs, les montées de niveau peuvent être contraintes par différents facteurs et notamment :

- Des déplacements plus éloignés avec une augmentation des frais de transport ;
- Des coûts induits complémentaires (hébergement, repas, etc.) ;
- Des adaptations nécessaires des modes de vie des joueur·euses ;
- Des obligations de formation ou frais de structuration accrus ;
- La qualité et la nature des infrastructures au regard de la taille du club et des exigences des normes fédérales selon le niveau d'évolution.

Au fil des rencontres, il est apparu que l'essentiel des dirigeant·es des clubs, au regard des éléments précédemment exposés, disposent d'une vision réfléchie du développement sportif de leurs structures, tout en étant conscient·es de leurs capacités et de leurs limites.

2.2. Des projets associatifs diversifiés

Lors du dépôt de leur dossier de subvention de fonctionnement pour la saison 2023/24, les clubs de football répondants (13) ont indiqué mener des actions dans les domaines suivants :



Les réponses recueillies témoignent d'engagements principalement⁶ fléchés vers :

- La dimension solidaire : mise en place de dispositifs incitatifs à la pratique sportive avec essentiellement la Bourse d'Aide à la Licence Sportive ;
- Une sensibilisation à une pratique durable et éducative du football avec la mise en place de chartes ;
- Des choix de mode de déplacement orientés vers les transports en commun et les mobilités durables ;
- La désignation d'un référent technique en charge de l'occupation des installations ;
- La mise en place de créneaux de pratique vers des publics spécifiques ;
- La formation des encadrant·es, bénévoles et pratiquant·es ;
- La sensibilisation et la valorisation envers des publics identifiés.

Les entretiens avec les clubs ont permis de préciser les actions développées et de valoriser les initiatives de certains dans le registre de l'aide aux devoirs, de la sensibilisation aux questions environnementales et de lutte contre les discriminations par la mise en place d'ateliers, de l'inclusion et de la diversité par la politique d'ouverture des clubs. De nombreux clubs ont également insisté sur l'accompagnement social qu'ils dispensaient vis-à-vis des familles de leurs adhérent·es via un appui dans les démarches administratives (notamment lors des inscriptions). Enfin, certains ont évoqué leur rôle d'animateurs de leur territoire et d'organisateur·s d'évènements au bénéfice de toutes les familles de leur secteur d'implantation.

Les différents partenaires institutionnels confirment et soutiennent ces engagements des clubs qui ont un impact sur la cohésion sociale et l'épanouissement de la jeunesse sur le territoire. De ce point de vue, peuvent être évoqués les postes d'adultes relais financés, les dossiers de subventions contrat de ville auxquels les clubs émargent et le nouveau dispositif mis en place par la ville de Strasbourg en 2024 de soutien aux initiatives doté de 95 000 €.

Toutefois, ces différentes initiatives ne sont pas déployées dans tous les clubs et certaines actions ne parviennent pas à être pérennisées. De ce point de vue, un enjeu réside probablement dans la recherche d'appuis et de compétences spécifiques, que cela soit vers des acteurs spécialisés et outillés (ODS notamment) ou des acteurs de proximité pour renforcer les synergies sur un même territoire.

2.3. Des clubs de football confrontés aux défis courants des associations et affichant des structures et gouvernances variées

Lors des entretiens, les dirigeant·es des clubs ont évoqué un certain nombre de difficultés : le manque de bénévoles, leur disponibilité plus limitée qu'auparavant, des compétences spécifiques rares et recherchées, le sentiment d'absence de reconnaissance ou de valorisation et un essoufflement largement partagé source de « turnover ».

Le manque de bénévoles qualifiés est un point mentionné par différents interlocuteurs qui met à mal les capacités d'accueil des clubs faute d'éducateurs formés. Cet aspect sera détaillé en partie III, mais apparaît comme un problème particulièrement saillant.

L'information, voire la formation des dirigeant·es et leur intégration dans les réseaux locaux ou institutionnels constitue également un sujet fréquemment abordé par les partenaires

⁶ Ont été retenus les domaines d'action qui ont été mentionnés plus de 9 fois par les clubs.

institutionnels auditionnés. Les clubs semblent concentrés sur leur activité et relativement autocentrés, avec une connaissance hétérogène des différents dispositifs de financement tant publics que privés. De ce fait, ils se privent de ressources et de leviers d'actions complémentaires.

Le panorama des clubs de football strasbourgeois révèle une grande diversité dans leurs approches organisationnelles et leur structuration. Certains clubs dépendent de la motivation de quelques bénévoles, souvent peu formés aux techniques de gestion associative, tandis que d'autres bénéficient d'équipes étoffées, bien organisées et avec une expertise notable.

Certaines équipes dirigeantes rencontrées ne sont en place que depuis quelques mois et subissent souvent les conséquences d'une passation de gouvernance erratique. Ce type de situation est source de difficultés pour reprendre la gestion d'une structure et entame souvent à terme la motivation des bénévoles concernés.

Par ailleurs, les infrastructures mises à disposition sont de facture hétérogène, et certains bâtiments présentent des signes de vétusté et des dysfonctionnements techniques nuisant d'une part, à la capacité ou qualité de l'accueil et des conditions de pratique, et d'autre part, à la motivation des bénévoles et encadrant·es.

Enfin, certains des partenaires institutionnels auditionnés ont évoqué le nombre important de clubs de football à Strasbourg et ont pointé différentes originalités : occupation de mêmes infrastructures par deux clubs différents, proximité géographique de certains clubs, concurrence sur un même territoire, nombre de licencié·es inégal, etc. L'objectivation de cette question est complexe car il n'existe pas d'indicateurs fédéraux établis, les situations divergeant selon l'histoire et la géographie de chaque territoire et des sentiments identitaires souvent forts qui peuvent exister autour d'un club sportif.

2.4. De l'intérêt d'une meilleure coopération, structuration et promotion des clubs

Si les clubs de football locaux n'échappent pas aux problématiques globales des associations sportives, des problématiques et enjeux spécifiques se dégagent, qui pourraient alimenter l'émergence de préconisations ciblées.

- ⇒ La nécessité de mieux partager les informations sur les actualités, les dispositifs, les leviers, les interlocuteurs disponibles pour améliorer l'accompagnement des associations sportives ;
- ⇒ Des bénévoles qui se sentent parfois peu reconnus et isolés pour faire face aux difficultés de leur structure ;
- ⇒ Des actions à vocation sociale et éducative méconnues et des dispositifs de soutien peu ou pas mobilisés ;
- ⇒ L'objectivation de la pertinence du nombre de clubs et des rapprochements opportuns à favoriser selon les échéances.

III. SUBVENTIONS ET VIE ECONOMIQUE DES CLUBS

Cette partie du rapport présente les travaux de la commission dédiée à la santé économique des clubs et aux aides perçues, qu'elles soient directes et indirectes. La première partie expose les différents leviers mobilisés par la collectivité pour soutenir les clubs de football, tandis que la seconde s'appuie sur les retours des entretiens pour développer les principaux enjeux identifiés par la commission.

3.1. Les clubs de football : premiers bénéficiaires des aides directes et indirectes de la Ville

❖ Les modalités d'accompagnement des clubs de football par la Ville

La ville de Strasbourg accompagne les clubs de football en mobilisant trois leviers principaux : l'octroi de financements directs, la mise à disposition d'équipements, le financement d'un centre de ressources qu'est l'Office des Sports.

▪ Les financements directs

Les dispositifs (évoqués synthétiquement ci-dessous) et les montants qui y sont consacrés sont détaillés en annexe, dans les supports et comptes rendus des réunions plénières (Annexe 5).

Les financements directs prennent principalement la forme de subventions ; la ville de Strasbourg propose différents dispositifs de soutien, au regard de la politique sportive municipale basée sur 5 axes que sont le sport éducatif, sport durable, sport solidaire, sport citoyen, sport performance, et en fonction des caractéristiques, de l'implication, et des projets des clubs.

La subvention de fonctionnement, déterminée annuellement en collaboration avec l'Office des sports, constitue la principale contribution financière de la ville de Strasbourg aux clubs, calculée en fonction du nombre de licencié·es, et pondérée au regard des enjeux de société.

En effet, faisant suite aux temps de travail menés depuis 2021 avec les clubs sportifs, cette subvention de fonctionnement a évolué en 2024 pour poursuivre un double objectif de simplification des démarches pour les clubs et de structuration du soutien apporté autour des axes de la politique sportive municipale (sport éducatif, sport durable, sport solidaire, sport citoyen). Le dispositif permet désormais une demande annuelle unique intégrant notamment la mise en œuvre d'un volet « vie de club » au regard de ces quatre axes, le regroupement et la valorisation du volet « encadrement et formation des éducateur·trices et dirigeant·es sportifs », ainsi que le dispositif « sport vacances » (dispositif d'animations sportives estivales aux habitants).

Concrètement, les subventions de fonctionnement aux clubs sont dorénavant calculées en fonction de six critères :

- Le nombre et la qualité des licencié·es : cinq catégories (moins de 12 ans, 12 à 18 ans, 18 à 60 ans, plus de 60 ans, dirigeant·es) ;

- Les réponses apportées par les clubs à vingt questions sur leur fonctionnement au regard des axes « sport éducatif », « sport citoyen », « sport solidaire » et « sport durable » ;
- La qualité de l'encadrement et la formation des éducateurs sur les quatre niveaux (Brevet professionnel, Diplôme d'Etat, Certificat de Qualification Professionnel, Brevet Fédéral) ;
- Les contraintes liées aux déplacements pour les clubs évoluant à des niveaux régionaux et nationaux ;
- L'inscription des clubs dans le dispositif « sport vacances » (total d'enfants accueillis, nombre de journées d'accueil, personnel diplômé encadrant les activités) ;
- Le nombre de créneaux réservés (volume horaire d'occupation des stades et gymnases municipaux réservé sur la saison sportive, ainsi que celui d'occupation ponctuel de la saison précédente). La valorisation de la mise à disposition d'équipements se traduit par une réduction, à hauteur de 1 € de l'heure, de la subvention potentielle calculée sur le fondement des cinq critères précédents.

De plus, la ville de Strasbourg a également mis en place en 2024 un dispositif de soutien aux initiatives des clubs, permettant de financer des actions de développement d'un sport éducatif, sport durable, sport solidaire et sport citoyen.

Par ailleurs, le dispositif de la bourse d'aide à la licence sportive a été généralisé en 2021 avec la suppression du critère de résidence en QPV pour bénéficier à l'ensemble des strasbourgeois-es de moins de 18 ans dont la famille présente un QF inférieur à 720 € ; le club effectue une réduction de 80 € sur le prix de la cotisation et perçoit une subvention de 100 €.

Sont également soutenus financièrement par la ville de Strasbourg, les manifestations sportives organisées par les clubs, ainsi que leurs projets relevant du contrat de Ville.

Outre la faculté de tous les clubs de solliciter des subventions d'investissement pour effectuer de petits travaux ou acheter du matériel, les clubs propriétaires de leurs équipements ou ceux qui louent des équipements non municipaux peuvent par ailleurs prétendre à des aides spécifiques.

Les financements directs peuvent également prendre la forme de marchés de prestations pour la participation à l'offre d'activités physiques et sportives proposée par les éducateurs sportifs de la ville de Strasbourg. Il s'agit principalement d'interventions dans le cadre de l'école municipale des sports, ou lors des activités estivales proposées aux enfants sur les trois plaines sportives.

- La mise à disposition d'équipements

La mise à disposition des équipements sportifs municipaux participe pleinement à l'accompagnement des clubs. Avec 57 terrains de football, la ville de Strasbourg est bien dotée en comparaison aux autres villes françaises de démographie équivalente.

Au-delà de l'entretien des terrains (représentant un coût annuel total de 2 250 000 € ; voir en complément le chapitre IV) pris en charge par la Ville, le coût de cette mise à disposition est minime pour les clubs : 1 € par heure de créneau réservée sur les équipements partagés. Elle est

gratuite pour les équipements utilisés à titre exclusif, le club assumant les charges locatives (fluides, nettoyage, assurances).

- L'Office des Sports (ODS) comme centre de ressources

La ville de Strasbourg est le principal financeur de l'ODS dont la mission est d'accompagner les clubs, en proposant notamment des formations pour les bénévoles, ainsi qu'une aide administrative à la recherche de financements et au dépôt de dossiers de demande de subvention.

L'ODS met par ailleurs un centre de ressources documentaire à la disposition des clubs. Il assure leur visibilité sur son site internet et sur l'ensemble de ses réseaux de communication. Il organise enfin des ateliers et des conférences-débats visant à améliorer la structuration et le développement des clubs sportifs.

❖ Le poids des clubs de football dans les dispositifs d'accompagnement

À Strasbourg, la proportion du football dans la pratique sportive fédérée est importante. Avec près de 7 000 licencié·es (représentant 17 % des licencié·es strasbourgeois·es toutes disciplines sportives confondues) et un nombre moyen de licencié·es par stade de 120, ce poids est légèrement supérieur à Strasbourg que dans d'autres villes françaises comparables.

Les clubs de football strasbourgeois sont proportionnellement des bénéficiaires conséquents des dispositifs d'accompagnement mis en place par la Ville. En 2023, les clubs de football ont bénéficié de 20 % des financements accordés aux clubs sportifs amateurs (296 882 € sur 1 477 399 €) et de 30 % des créneaux attribués dans les équipements sportifs municipaux (50 322 heures sur un total de 168 990 toutes disciplines confondues).

3.2. Des profils hétérogènes, des problématiques communes

❖ Des données comptables de qualité plutôt moyenne

L'analyse financière des comptes des 24 clubs concernés par la MIE a permis de constater la grande disparité entre eux : selon la taille du club (nombre de licencié·es, montant des subventions perçues), sa catégorie (club de football, omnisports) et la qualité comptable des documents transmis.

Afin d'opérer une analyse financière équitable, l'évaluation a porté, dans un premier temps, sur la qualité des documents comptables reçus par rapport aux obligations contractuelles des clubs et par rapport à la disponibilité des données (détail des comptes annuels, données des sections football des omnisports).

En vue de bénéficier de données les plus exhaustives possibles, une trame de compte de résultat simplifié a été proposée aux clubs ayant eu des difficultés à fournir des comptes annuels.

L'évaluation de la qualité comptable des documents fournis a permis la répartition des clubs comme suit :

Qualité comptable	Nombre de clubs
Bonne	6
Moyenne	12
Indéterminée*	6

**indéterminée = absence de documents et / ou de données de la section football des omnisports*

Les 18 clubs présentant une qualité comptable de bonne à moyenne ont été répartis en trois groupes en fonction du nombre de licencié·es de la saison 2022-2023.

Nombre de licencié·es Saison 2022-2023	Catégorie club	Nombre de clubs*
< 200 licencié·es	Clubs de petite taille	7
200 \leq 500 licencié·es	Clubs de taille moyenne	8
> 500 licencié·es	Clubs de grande taille	3

**selon données disponibles*

❖ Des budgets très hétérogènes

Selon les clubs, les budgets oscillent entre 20 k€ et 650 k€, ce qui justifie une analyse différenciée par catégorie de clubs (petite taille, taille moyenne, grande taille).

À noter que les conclusions ci-dessous portent sur les données disponibles. Les données fournies diffèrent selon les clubs (notamment le millésime des comptes).

Pour les clubs de football de petite taille :

- La moyenne des recettes réalisées par cette catégorie de clubs est de 30 600 € environ et la moyenne des charges est de 33 800 € environ. Par conséquent, 57% des petits clubs ont un résultat comptable négatif ;
- Les clubs ont perçu en moyenne environ 5 600 € de subventions annuelles. La ville de Strasbourg participe ainsi en moyenne à hauteur de 39% dans le total des subventions perçues par ces clubs. ;
- Les principales recettes de ces clubs sont les cotisations, les dons et les subventions. Les principales charges sont liées aux achats d'équipements sportifs, de marchandises et au reversement de la part « licence » des cotisations aux instances fédérales (notamment à la Ligue Grand Est de Football).

Pour les clubs de football de taille moyenne :

- La moyenne des recettes réalisées par cette catégorie de clubs est de 120 700 € environ et la moyenne des charges est de 127 600 € environ. Par conséquent, 75 % des clubs de taille moyenne ont un résultat comptable négatif ;
- En moyenne, les clubs de cette catégorie ont perçu 34 350 € environ de subventions. La Ville de Strasbourg participe ainsi en moyenne à hauteur de 70% dans le total des subventions perçues par ces clubs ;

- Les principales recettes des clubs de taille moyenne sont les cotisations, les subventions et le chiffre d'activités. Les principales charges sont liées aux achats destinés à la revente, les achats des équipements sportifs, les primes des joueurs et la rémunération du personnel ainsi que les frais de déplacements.

Pour les clubs de football de grande taille :

- La moyenne des recettes réalisées par les grands clubs est de 371 500 € environ et la moyenne des charges est de 363 200 € environ. Deux des trois des clubs de grande taille ont réalisé un résultat comptable négatif ;
- La moyenne des subventions perçues par ces clubs s'élève à 66 800 € environ. La ville de Strasbourg participe à hauteur de 30% en moyenne dans ces subventions ;
- Le chiffre d'activités, les subventions et les cotisations constituent les principales recettes des grands clubs étudiés. La masse salariale et les achats des équipements et des marchandises constituent les principales charges de ces clubs.

De manière globale, la majorité des clubs de football et les sections football des omnisports étudiés lors de la MIE réalisent un résultat comptable négatif. Les cotisations et les subventions constituent les principales recettes des clubs quelle que soit leur taille, cependant, le chiffre d'affaires vient appuyer les recettes des moyens et grands clubs.

Les achats des équipements sportifs constituent le premier poste de charges des clubs. Par ailleurs, plus le club est grand, plus la masse salariale pèse dans ses charges.

❖ Des clubs majoritairement « de quartier » s'appuyant sur le bénévolat

Les auditions des clubs confirment l'importance déterminante des bénévoles dans leur fonctionnement. Seul 1/4 des clubs a recours au salariat, quelle qu'en soit la nature (emploi aidé, service civique, etc.).

Les échanges menés avec leurs dirigeant·es mettent en lumière des clubs ancrés dans leur quartier, avec une dynamique sociale qui supplante bien souvent les objectifs sportifs. En effet, si une minorité de clubs déclarent pratiquer des primes de matchs (environ ¼), beaucoup mettent en place des facilités de paiement des licences pour accompagner les familles. La plupart des clubs organisent des événements (soirées, repas, stages, etc.) pour contribuer à la dynamique de l'association et augmenter les rentrées financières.

❖ Les satisfactions exprimées

Les auditions ont été l'occasion de recueillir l'expression spontanée de satisfactions, au rang desquelles la mise en œuvre, généralisée à tous les quartiers de Strasbourg, du dispositif de « Bourse d'Aide à la Licence Sportive ».

Cinq clubs estiment appréciable (et déterminant pour leur développement) le soutien sans faille de sponsors privés ; la satisfaction sur le montant de la subvention de fonctionnement versé par la collectivité est soulignée par un club.

Un club souligne son partenariat avec le Racing Club de Strasbourg Alsace (RCSA) qui dynamise la prise de licences et permet une augmentation des recettes (laissées au club par le RCSA) liées à la buvette.

❖ Les difficultés relatives

Lors des auditions, la moitié des 24 clubs strasbourgeois se sont plaints du poids important des versements à la Ligue Grand Est de Football et au District d'Alsace de Football. 8 clubs ont souligné par ailleurs le problème de trésorerie lié à la nécessité de payer, dès septembre, 80 % de ces contributions dues, sous peine de non engagement des équipes dans les championnats.

Pour 7 clubs, ces problèmes de trésorerie sont aggravés par l'absence de paiement ou le paiement en plusieurs fois des licences par les familles en difficultés sociales. 4 clubs pointent aussi le versement trop tardif de la subvention de fonctionnement accordée par la Ville, ainsi que des Bourses d'Aide à la Licence Sportive.

Si seuls 3 clubs jugent insuffisant le niveau de subvention de fonctionnement, 7 mettent en avant la difficulté globale à trouver un équilibre budgétaire. Ces mêmes clubs expriment leur difficulté à rechercher des sponsors dans un « marché » local très concurrentiel, alors même que certains postes de dépenses sont élevés et/ou augmentent avec l'inflation : facture d'électricité (citée 7 fois), frais de déplacement (4 citations), le coût des équipements (ballons notamment) à renouveler (3 citations), la facture de gaz (2 citations), les frais alimentaires (goûters d'après-match, etc. : 2 citations).

La révision du nettoyage des locaux dédiés sans compensation financière a particulièrement impacté 9 clubs.

Deux clubs, évoluant à un niveau régional ou au-delà, mettent en exergue les contraintes de la réglementation fédérale (niveau de formation obligatoire des éducateurs/entraîneurs, grille de rémunération minimum des entraîneurs à partir d'un certain niveau d'évolution) génératrices de coûts importants. Un seul club considère anormalement bas le soutien financier de la Ville au titre de la « performance ».

Autres motifs d'insatisfaction exprimés dans l'ordre décroissant du nombre de citations : la valorisation à 1 €/h d'utilisation des équipements sportifs qui baisse le niveau de subvention de fonctionnement théorique (3) ; l'absence de cuisine ou cuisine non adaptée pour proposer des repas, générateurs de recettes (3) ; la difficulté à utiliser le portail des aides de la ville de Strasbourg (2) ; la dépendance aux bénévoles pour « fonctionner correctement » (2), la charge administrative trop grande des dispositifs « Pass'sport » et « Bourses d'Aide à la Licence Sportive » (1), la concurrence de 2 clubs house (buvettes) sur le même site (1).

3.3. Une structuration composite de la dynamique partenariale, de la gestion administrative et financière

L'analyse des comptes financiers des clubs, leurs auditions, ainsi que celle des principaux partenaires institutionnels et associatifs (Ligue Grand Est de Football, District d'Alsace de

Football, Office des Sports, Union Football Strasbourg, services de l'État) permettent de mettre en exergue cinq problématiques majeures qui impactent la vie économique des clubs.

⇒ Des clubs qui maîtrisent diversement les aspects administratifs et comptables de leur activité

La majorité des clubs estiment disposer des compétences (en interne ou en externe via le recours à un expert-comptable) suffisantes pour garantir une bonne gestion financière de leur association. Seuls 5 clubs auditionnés ne s'estiment pas suffisamment formés en la matière. Au vu de la difficulté à recueillir des documents comptables exploitables et dans le respect des échéances d'instruction, la réalité semble plus nuancée.

Si 6 clubs fournissent bel et bien des documents attestant d'une bonne gestion financière, pour les 18 autres, le constat est sensiblement moins favorable. Ce diagnostic est corroboré par le District d'Alsace de Football et l'Office des Sports. Lorsque le premier pointe une grande « volatilité » des encadrant-es des clubs (et leur formation insuffisante) préjudiciable à la qualité durable de la gestion des clubs, le second regrette de ne pas assez être saisi par les clubs de football sur le volet « soutien administratif des clubs », pourtant au cœur de ses missions. De manière générale, l'Office des Sports fait le constat de dirigeant-es de clubs de football peu présent-es lors des ateliers de formation (comptabilité, gestion administrative), alors que l'Office perçoit ces mêmes clubs, notamment en raison de la difficulté de réceptionner les documents comptables, comme peu à l'aise avec les questions de gestion administrative et financière.

⇒ Des clubs exposés à des difficultés de trésorerie

Dans un contexte inflationniste et de difficultés à recouvrer les cotisations de nombreuses familles, 7 clubs éprouvent des difficultés à équilibrer leur budget et la majorité exprime des problèmes récurrents de trésorerie. La situation est particulièrement problématique en début de saison sportive, en septembre, au moment où il s'agit de verser 80 % des cotisations à la Ligue Grand Est de Football. À cette période, toutes les licences n'ont pas encore été payées par les familles et les subventions de la Ville n'ont pas encore été perçues.

Interrogé sur ces problèmes de trésorerie des clubs en partie liés au versement dès septembre des contributions à la Ligue, le représentant de la Ligue Grand Est de Football (LGEF) a tenu à préciser que les clubs ne reversent que 20-25 € par licence à la LGEF, avec possibilité de payer de manière échelonnée (novembre, janvier et mars). Il a par ailleurs indiqué que, globalement, les prix de licences pratiqués par les clubs dans le Grand Est figurent parmi les plus bas de France. Une réponse à la difficulté financière des clubs pourrait, selon lui, résider dans une augmentation des prix de licences pratiqués.

NB : Les auditions des clubs ont permis de mettre en évidence une tendance à l'augmentation du prix des licences dans tous les clubs. Actuellement, les prix pratiqués vont de 150 à 260 € si dotation « équipements/jogging » avec une moyenne de 200 €, et de 100 à 180 € pour les clubs ne proposant pas de dotation « équipements/jogging ».

De leur côté, les représentants du District d'Alsace de Football estiment que les clubs strasbourgeois ne sont pas assez bien « structurés ». Ce manque de structuration serait en partie

responsable d'un taux très élevé de non recouvrement des licences. Beaucoup de clubs invoquent par ailleurs une perception tardive de la subvention accordée par la Ville pour demander un paiement décalé et en plusieurs fois de leur contribution au District.

Par ailleurs, les représentants du District d'Alsace de Football trouvent inadapté, et de nature à fragiliser leurs finances, que certains clubs de D1 « paient » des joueurs pour viser une montée en R3.

⇒ Des clubs exprimant une défiance vis-à-vis des instances sportives

Lors des auditions, beaucoup de clubs ont exprimé leur mécontentement au sujet de leur contribution à la Ligue Grand Est de Football et au District d'Alsace de Football, qu'ils estiment trop importante au regard des services fournis.

Cette défiance se nourrit par ailleurs du contexte de tensions politiques entre la Ligue Grand Est de Football et le District d'Alsace dont les dirigeants sont fortement engagés en faveur d'un retour à une Ligue d'Alsace de Football de plein exercice.

⇒ Des clubs qui méconnaissent souvent les dispositifs d'accompagnement

De manière classique, les avantages en nature dont bénéficient les clubs et assumés par la ville de Strasbourg (entretien des terrains, paiement de l'éclairage, etc.) sont mal identifiés et ni mesurés, ni inclus dans leur comptabilité. Les auditions ont également permis de mettre en lumière une relative méconnaissance, par les clubs, des dispositifs d'accompagnement.

Les dispositifs d'aides à l'emploi sportif (« ANS Emploi » notamment) sont peu mobilisés. Les services de la préfecture soulignent le très faible recours aux emplois aidés parmi les clubs de football strasbourgeois.

Les dispositifs de formation ne sont guère plus utilisés. La Ligue Grand Est de Football accompagne les clubs en leur proposant des stages, des formations (certes plutôt dispensés à Reims), mais constatent que peu de dirigeants et d'éducateurs de clubs strasbourgeois se forment. Les représentants du District d'Alsace de Football font le même constat. Ils pointent un nombre d'éducateurs formés insuffisant en Alsace et en particulier à Strasbourg, ce qui ne permet pas à tous les enfants qui le veulent de pratiquer le football. Pour étayer leurs propos, ils indiquent que, pendant la saison 2023-24, seuls 23 éducateurs ont été formés à Strasbourg. Il n'y a eu que 3 délivrances de Brevet d'Entraîneur de Football et 6 délivrances de Brevet de Moniteurs de Football.

⇒ Plusieurs clubs qui éprouvent des difficultés à mobiliser des partenaires privés

Cinq clubs indiquent que la fidélité de leurs sponsors leur permet de fonctionner dans des conditions satisfaisantes malgré la rareté des autres ressources et le renchérissement du coût de la vie.

La plupart des clubs souligne néanmoins le constat que le « marché local » des sponsors est très concurrentiel. Plusieurs présidents de clubs souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une expertise en matière de recours au sponsoring et au mécénat.

IV. EQUIPEMENTS SPORTIFS DEDIÉS A L'ACCUEIL ET A LA PRATIQUE DU FOOTBALL

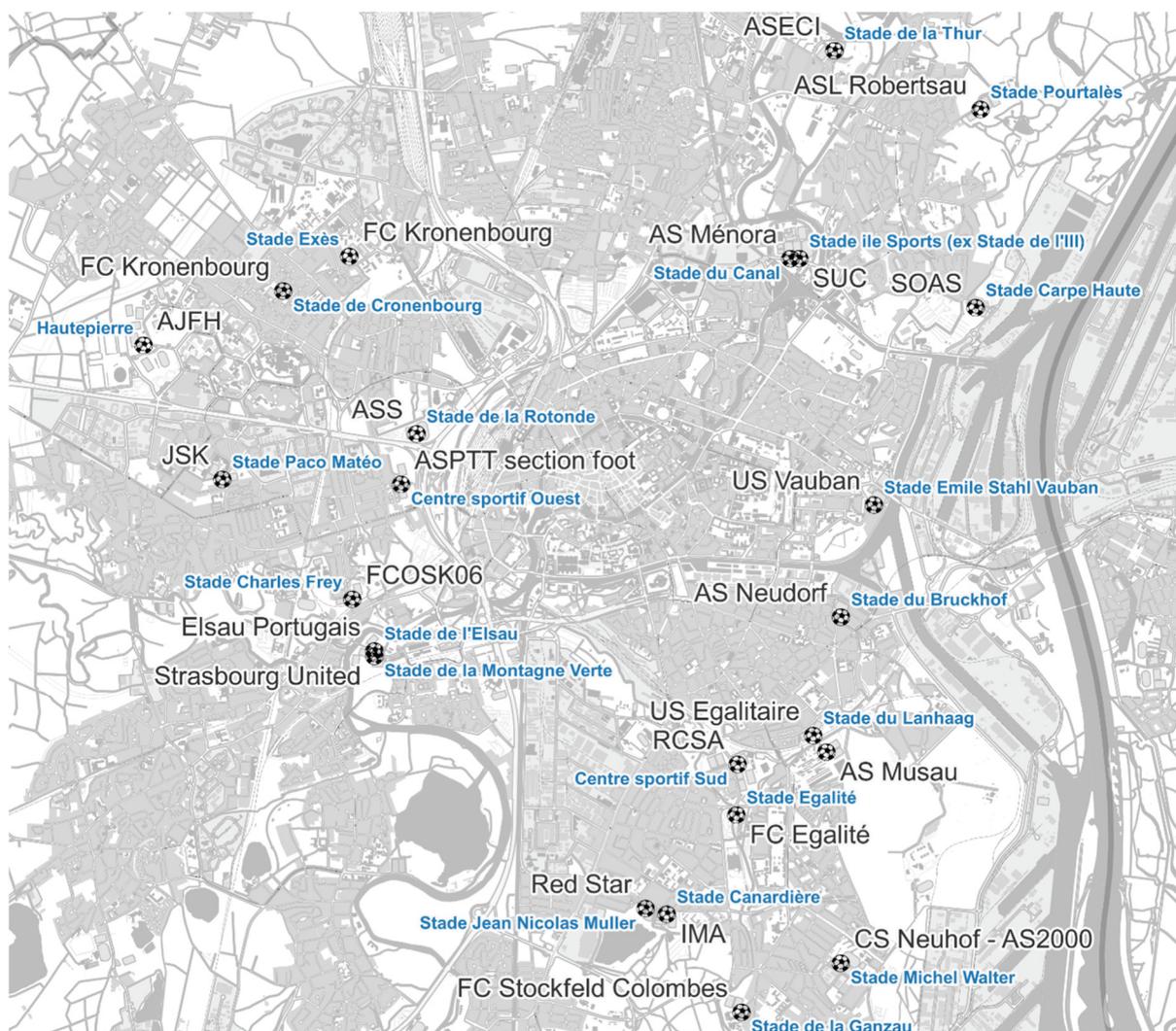
Les clubs de football strasbourgeois bénéficient de la jouissance de deux types d'installations : des terrains de jeux (+ espaces connexes) et des bâtiments voués à différents usages (vestiaires, sanitaires, douches, stockage, buanderie, espace de convivialité, etc.). Ce patrimoine sportif présente des caractéristiques et des problématiques spécifiques que ce chapitre détaillera successivement après avoir précisé quelques éléments communs de diagnostic.

4.1. Un patrimoine et des moyens dédiés conséquents

4.1.1. Une distribution homogène des terrains et stades sur le territoire de Strasbourg

Le développement des stades de football sur le territoire de Strasbourg a toujours été considéré selon le besoin des habitants et articulé avec les possibilités foncières. Globalement en dehors du centre-ville, le maillage des terrains de football présente une bonne répartition territoriale (voir carte ci-dessous + carte d'accessibilité – page 49).

Cartographie de localisation des stades et terrains de football / ville de Strasbourg



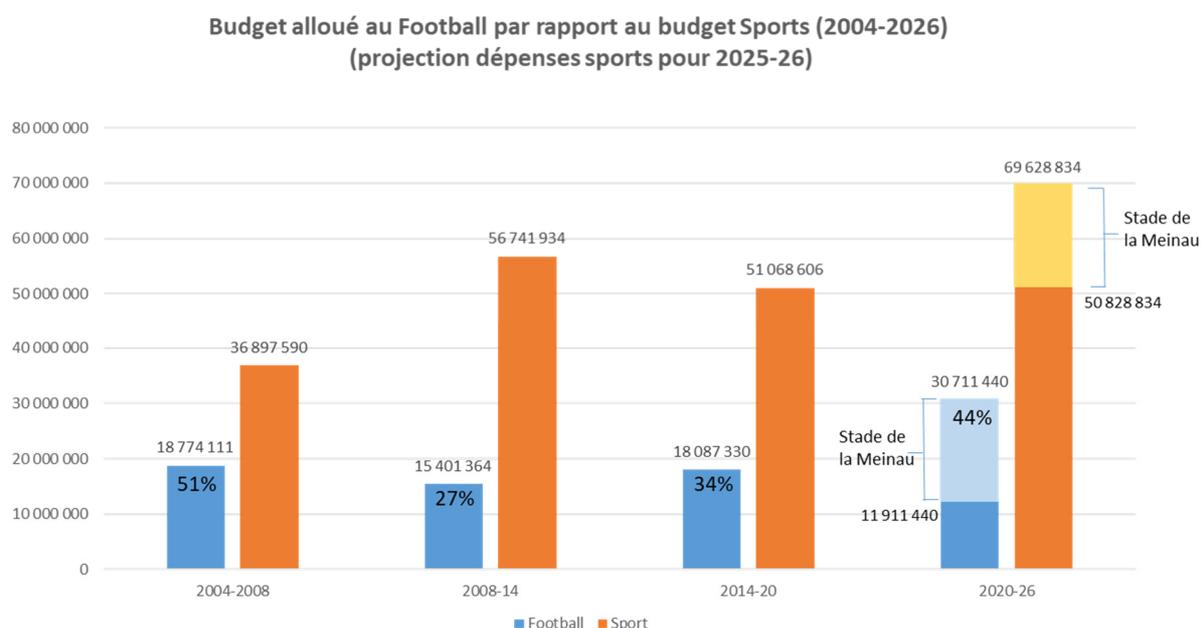
Liste des clubs de football, localisation précise et type de terrains proposés

Association sportive	Stade	Type terrain
Association sportive MENORA STRASBOURG	Stade du Canal	1 terrain de Football à 11 – Synthétique - SBR
SOAS ROBERTSAU	Stade de la Carpe Haute	1 terrain de Football à 11 – Herbe
		1 terrain de Football à 8 – Stabilisé
Union sportive Vauban (ex. Association sportive PIERROTS VAUBAN)	Stade Émile Stahl	1 terrain de Football à 11 – Herbe
		1 terrain de Football à 11 – Synthétique - SBR
		2 terrain de Football à 8 – Synthétique - SBR
Strasbourg Université Club	Stade de l'III	3 terrains de Football à 11 – Synthétique - SBR
Association sport et loisirs de la Robertsau	Stade Pourtales	2 terrains de Football à 11 – Herbe
		1 terrain de Football à 11 – Synthétique – SBR
		1 terrain de Football à 8 – Herbe
Association sportive et éducative de la Cité de l'III	Stade de la Thur	1 terrain de Football à 11 – Herbe
		1 terrain de Football à 11 – Synthétique – SBR
Football club olympique Strasbourg Koenigshoffen 1906	Stade Charles Frey	1 terrain de Football à 11 – Herbe
		1 terrain de Football à 11 – Synthétique – SBR
		1 terrain de Football à 8 – Herbe
FC Kronenbourg football	Stade Cronenbourg	1 terrain de Football à 11 – Synthétique – SBR
	Stade Exes	1 terrain de Football à 11 – Synthétique – SBR
RCSA Association	Centre de formation	5 terrains de Football à 11 – Herbe
		1 terrain de Football à 8 – Herbe
Association sportive Strasbourg Elsau portugais	Stade Elsau	1 terrain de Football à 11 – Herbe
		1 terrain de Football à 11 – Synthétique – SBR
ASPTT Strasbourg	Stade CS Ouest	1 terrain de Football à 11 – Synthétique – liège
		1 terrain de Football à 11 – Herbe
AJF HautePierre	Stade de HautePierre	2 terrains de Football à 11 – Herbe
		1 terrain de Football à 11 – Synthétique – liège
STRASBOURG UNITED	Stade Montagne Verte	2 terrains de Football à 11 – Herbe
ASS POPULAIRE JOIE et SANTE KOENIGSHOFFEN	Stade Paco Matéo	1 terrain de Football à 11 – Synthétique – SBR
		1 terrain de Football à 11 – Synthétique – Sablé
Association, sportive de STRASBOURG	Stade de la Rotonde	1 terrain de Football à 11 – Synthétique – SBR
		1 terrain de Football à 11 – Synthétique – liège
AS NEUDORF 1925	Stade du bruckhof	1 terrain de Football à 11 – Synthétique – SBR
		1 terrain de Football à 8 – Synthétique – SBR
International Meinau Academie IMA	Stade de la Canardière	1 terrain de Football à 11 – Synthétique – liège
		1 terrain de Football à 8 – Herbe
FC Egalité	Stade Egalité	1 terrain de Football à 11 – Herbe
FC Stockfeld Colombes 1973	Stade de la Ganzau	1 terrain de Football à 11 – Herbe
		1 terrain de Football à 11 – Synthétique – liège
		1 terrain de Football à 8 – Herbe
Union sportive Egalitaire	Stade du Langhaag	1 terrain de Football à 11 – Herbe
		1 terrain de Football à 11 – Stabilisé
Cercle sportif du Neuhof / AS 2000	Stade Michel Walter	1 terrain de Football à 11 – Herbe
		1 terrain de Football à 11 – Synthétique – SBR
		1 terrain de Football à 8 – Synthétique – SBR
Association sportive Musau Strasbourg	Stade de la Musau	1 terrain de Football à 11 – Herbe
		1 terrain de Football à 11 – Synthétique – SBR
		1 terrain de Football à 8 – Herbe
Sporting club Red Star Strasbourg	Stade CS JN Muller	1 terrain de Football à 11 – Synthétique – liège

4.1.2. Des budgets significatifs dédiés au développement des structures de football

Le développement et le maintien de l'activité football proposée aux Strasbourgeois·es nécessitent de la part de la collectivité un engagement financier régulier pour ses équipements sportifs. Par ailleurs, il convient de noter qu'à la faveur de la concrétisation de projets urbains structurants (aménagement du Boulevard Pflimlin, développement du quartier du Bruckhof, concrétisation de l'Île aux Sports, opération PEX), certains équipements sportifs ont dû être déplacés, ce qui a généré des investissements conséquents.

Le graphique ci-dessous illustre les investissements réalisés au cours des vingt dernières années dans les équipements sportifs, et plus particulièrement dans les infrastructures dédiées au football :



Au-delà des incidences des mutations urbaines sur les équipements sportifs, les évolutions récentes du budget alloué au football s'expliquent essentiellement par :

- De nécessaires reports d'opération durant la crise sanitaire de la COVID ;
- Un temps d'étude sur la nécessaire création de nouveaux terrains synthétiques par rapport aux risques sanitaires lié au granulat SBR ;
- Une vacance de poste à la Direction des Sports (poste de responsable des « nouveaux projets ») prolongée durant plusieurs mois.

À l'horizon 2026, les projets suivants viendront confirmer l'engagement de la collectivité en faveur du football :

- Finalisation des travaux du stade de la Meinau ;
- Réalisation d'un terrain synthétique au CREPS (transformation du terrain existant) ;
- Mise en place d'un éclairage du terrain de football en herbe du stade Charles Frey ;
- Extension du bâtiment vestiaires / club house (création de deux vestiaires) au stade Michel Walter ;
- Poursuite du plan de renouvellement de la surface de jeu de terrains synthétiques, à raison de 2 par an ;
- Continuité de mise en œuvre du plan vestiaires.

Entre 2004 et aujourd'hui, la ville de Strasbourg a d'abord mis en œuvre une stratégie visant à augmenter le nombre de terrains synthétiques, en transformant des terrains en herbe et stabilisés, ou en tirant partie des opportunités offertes par les transformations urbaines du territoire. Cette approche répondait au besoin d'accroître la capacité d'accueil des installations, insuffisantes pour faire face à la demande croissante de pratique sportive.

Une fois cette offre consolidée, la priorité s'est déplacée vers la maintenance régulière et la rénovation périodique, en particulier des surfaces synthétiques nécessitant une réfection tous les 12 à 15 ans. Par ailleurs, en réponse à une suspicion de risque sanitaire liés aux terrains synthétiques en granulats SBR (Styrène-Butadiène-Rubber issus de pneus recyclés), la ville de Strasbourg a appliqué le principe de précaution en optant pour des composants naturels pour leur remplacement.

En ce qui concerne les bâtiments, après une phase de développement soutenu ayant permis de constituer une offre satisfaisante, une hausse des opérations de maintenance a été engagée ces dernières années.

4.1.3. Des procédures de réparation complexes avec une efficacité relative

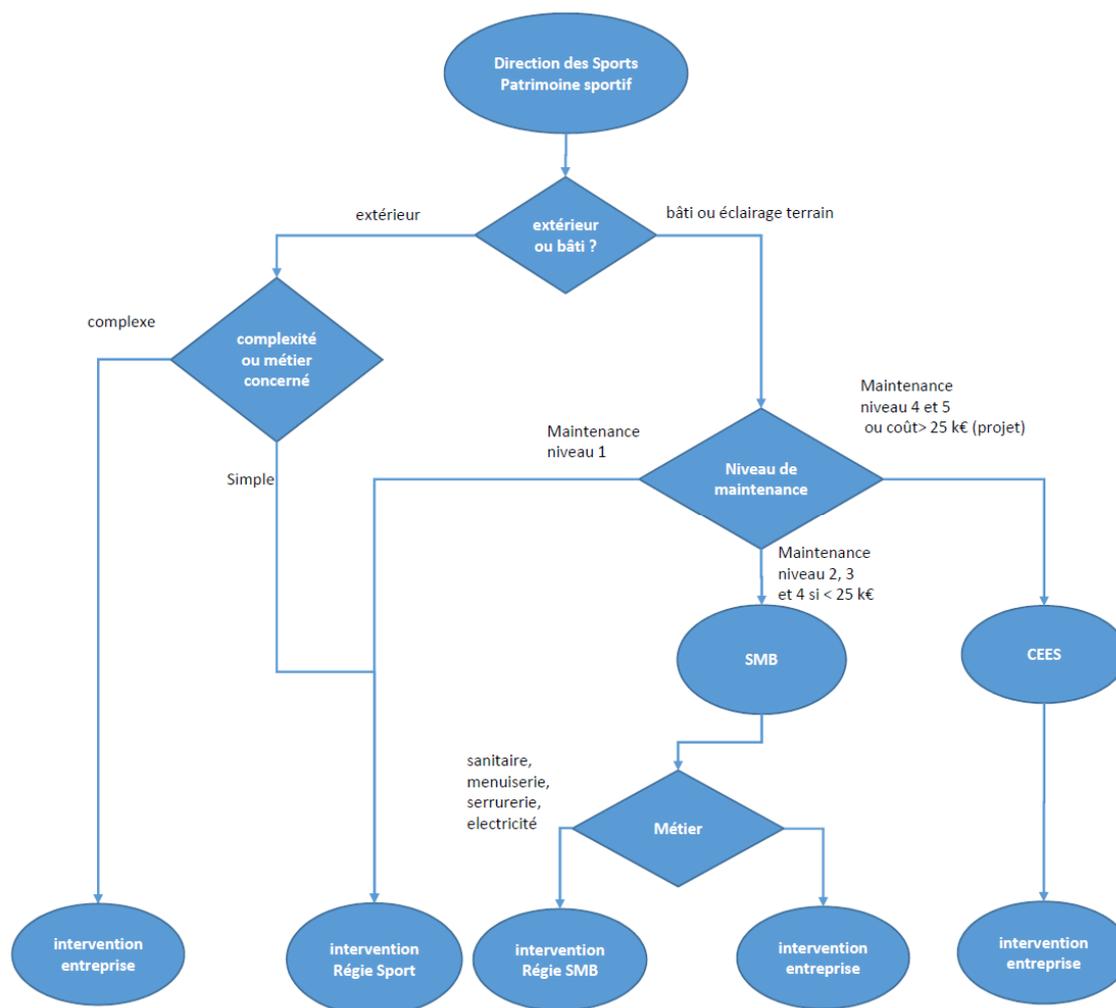
Lors des travaux de la MIE Foot, des précisions ont été souhaitées sur le circuit, les processus, les délais de traitement des dysfonctionnements techniques eu égard à leur impact sur le fonctionnement quotidien des clubs.

Ainsi, lorsqu'un problème apparaît sur un équipement sportif, la première étape consiste à effectuer un signalement auprès de la direction des Sports. Une analyse est systématiquement mise en œuvre pour définir l'intervenant en fonction de la localisation de la panne (bâtiment, espaces extérieurs), du périmètre d'intervention des équipes (Service Maintenance Bâtiment, service Constructions éducation enfance et sport, service Patrimoine sportif) ou de la capacité des équipes (Service Maintenance Bâtiment, service Constructions éducation enfance et sport, service Patrimoine sportif).

Les périmètres d'intervention pour le bâtiment et tenant compte des niveaux de maintenance (niveaux de 1 à 5 et sécurisation) ont été validés lors du Comité Technique Paritaire du 21 juin 2016 du service Maintenance Bâtiment pour répondre à la démarche « d'assurer l'avenir du service public de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg » (délibération EMS du 30 janvier 2015).

Aussi, conformément au diagramme (simplifié) présenté à la page suivante, le processus pour remédier à une panne ou à une dégradation sur l'un des équipements sportifs de la ville de Strasbourg est le suivant :

- 1- Les usagers ou les clubs s'adressent directement au service Patrimoine sportif lorsqu'ils connaissent l'interlocuteur, ou bien au service Vie Sportive qui lui transfère la demande. Ils peuvent également utiliser l'application « Mon Strasbourg », connectée informatiquement au service Maintenance bâtiment. Il se peut également qu'ils contactent directement un élu ;



- 2- Le service Patrimoine sportif, lorsqu'il est sollicité, étudie les demandes et les traite en fonction de différents paramètres :
- Patrimoine bâti ou espace extérieur : lorsqu'il s'agit d'une intervention sur les surfaces extérieurs (terrain de sport, abords, ...), l'intervention est généralement effectuée par les équipes du département « Espaces extérieurs ». Selon la technicité ou la capacité des équipes, des prestations peuvent être effectuées par des entreprises (marchés publics) ;
 - Pour le patrimoine bâti et selon le niveau de maintenance, la demande est traitée en régie « sport » (niveau 1), par le service Maintenance bâtiment (niveau 2 à 3) ou par le service Construction enfance - éducation - sport (niveau 4 à 5) ;
 - Le service Maintenance bâtiment peut alors réaliser des tâches en régie ou externaliser la mission selon le métier, la priorisation, l'urgence. Il priorise les interventions en fonction du degré d'urgence indiqué par la direction des sports, mais aussi par la disponibilité de ses intervenant·es au regard des autres demandes des différents services de la collectivité.

Cette procédure d'intervention comporte des aspects qui nécessitent une amélioration pour l'ensemble des équipes impliquées dans la démarche, à savoir :

- Des demandes de devis faites auprès d'entreprises sans une expertise partagée entre les services pouvant engendrer des commandes inadaptées ;

- Un manque de suivi des entreprises par le service commanditaire, avec une difficulté de blocage des factures en cas d'intervention inefficace et une difficulté pour analyser le taux de réalisation financier ;
- Une surveillance insuffisante entraînant de multiples interventions, retards, surcoûts et parfois de sous-qualité ;
- Manque d'informations relatives aux dates d'intervention, aux fin de travaux ne permettant pas un retour systématique au « signaleur » de la panne ou du dysfonctionnement.

4.2. Des terrains de jeu qui bénéficient d'une expertise et d'un suivi approfondis

4.2.1. Des moyens humains et financiers conséquents

La ville de Strasbourg est dotée de 24 clubs de football répartis sur son territoire, occupant 57 terrains de football, pour lesquels elle met à disposition des infrastructures leur permettant de développer cette activité sportive au bénéfice des habitants.

Stades de football des 24 clubs de football - Ville de Strasbourg

Nombre de clubs de football : 24 pour 24 stades

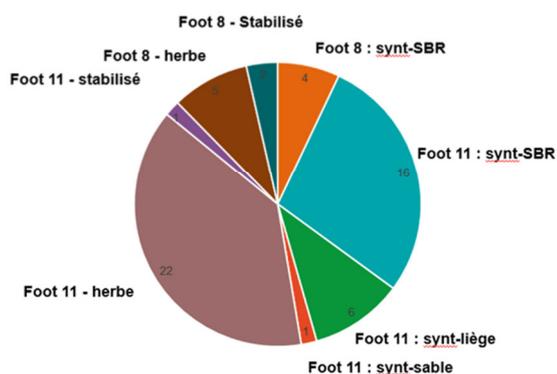
57 terrains de football

Terrains à 11 en herbe : 22
 Terrains à 8 en herbe : 5

Terrains à 11 synthétiques : 23
 dont 16 SBR* + 6 lièges + 1 sablé

Terrains à 8 synthétiques : 4
 dont 4 SBR

Terrain à 11 stabilisé : 1
 Terrain à 8 stabilisé : 2



*(Styrène-Butadiène-Rubber)

▪ Dates de réalisation des terrains synthétiques

Afin de permettre un développement de la pratique du football sur son territoire sans augmenter le foncier dédié aux surfaces sportives, la ville de Strasbourg a entrepris depuis les années 1997 la construction de terrains synthétiques (ou la transformation de terrains existants), permettant une utilisation illimitée, contrairement aux terrains en herbe.

Depuis plus de 25 ans, des opérations de construction et de transformation de terrains (d'une surface en herbe ou stabilisée vers une surface synthétique) sont menées pour satisfaire ces besoins croissants. Les terrains synthétiques nécessitent généralement une opération de changement de la surface de jeu entre 12 et 15 ans.

	Type terrain (actuel)			Création du terrain	Rénovation du terrain
Stade du Canal	Foot 11	Synthétique	SBR	2011	-
Stade Emile Stahl	Foot 11	Synthétique	SBR	2001	2013
	Foot 8	Synthétique	SBR	2008	-
Stade de l'ill	Foot 8	Synthétique	SBR	2014	-
	Foot 11	Synthétique	SBR	2014	-
	Foot 11	Synthétique	SBR	2016	-
Stade Pourtales	Foot 11	Synthétique	SBR	2001	2016
Stade de la Thur	Foot 11	Synthétique	SBR	2005	2014
Stade Charles Frey	Foot 11	Synthétique	SBR	2005	2016
Stade Cronembourg	Foot 11	Synthétique	SBR	2009	-
Stade Exes	Foot 11	Synthétique	SBR	2012	-
Stade Exes	Foot 11	Synthétique	SBR	2016	-
Stade Elsau	Foot 11	Synthétique	SBR	2001	2012
Stade CS Ouest	Foot 11	Synthétique	Liège	2022	-
Stade de HautePierre	Foot 11	Synthétique	Liège	2017	-
Stade Paco Matéo	Foot 11	Synthétique	SBR	2007	-
	Foot 11	Synthétique	Sable	1997	2011
Stade de la Rotonde	Foot 11	Synthétique	SBR	2005	-
	Foot 11	Synthétique	Liège	2005	2021
Stade du bruckhof	Foot 11	Synthétique	SBR	2009	-
	Foot 8	Synthétique	SBR	2008	-
Stade de la Canardière	Foot 11	Synthétique	Liège	2005	2019
Stade de la Ganzau	Foot 11	Synthétique	Liège	2005	2022
Stade Michel Walter	Foot 11	Synthétique	SBR	2013	-
	Foot 8	Synthétique	SBR	2014	-
Stade de la Musau	Foot 11	Synthétique	SBR	2007	2015
Stade CS JN Muller	Foot 11	Synthétique	Liège	2020	-

▪ Les classements de terrains de football

Les différentes associations sportives proposent à leurs adhérent·es une activité de football allant du simple loisir à la compétition sportive. Aussi, pour permettre une homogénéité sur la qualité des terrains lors des matchs de compétition, les instances footballistiques effectuent un classement des terrains.

Les installations de football sont classées pour le jeu à 11 en compétition en 7 niveaux (de T1 à T7) et pour les petites équipes en A5 ou A8.

Chaque installation reçoit un numéro national d'identité (NNI) si le terrain répond au niveau de classement souhaité en considérant :

- La conformité au niveau de classement des instances fédérales ;
- La mise en place d'une convention d'utilisation entre le club et le propriétaire ;
- L'arrêté d'ouverture au public ou attestation administrative de capacité ou arrêté préfectoral d'exploitation.

La durée de ce classement est de 5 ans pour les terrains classés de T1 à T3 et de 10 ans pour les terrains de T4 à T7.

Un autre classement existe spécifiquement sur l'éclairage.

Les installations sportives proposées par la ville de Strasbourg aux associations sportives doivent être adaptées au niveau de jeu de l'équipe la plus importante. À ce jour, l'ensemble des installations strasbourgeoises répond au niveau de jeu des associations sportives amateurs du territoire.

- L'entretien des terrains de football

La pratique du football nécessite de disposer de terrains présentant des caractéristiques adaptées pour les joueur·euses (normes de constructions et de maintenance). Aussi, les équipes de la ville de Strasbourg interviennent régulièrement pour l'entretien des terrains en herbe et synthétiques.

Les caractéristiques des interventions sur les terrains en herbe sont les suivantes :

Tonte terrain Helicoidale	2x / semaine	avril à novembre
Ramassage herbe	2x / semaine	avril à novembre
Tonte terrain rotative avec ramassage	2x an	mars / décembre
tonte finition terrain	2x / mois	avril à novembre
Piquage /aération	9x / an	Janvier à Décembre
Traçage lignes de jeu	4x /mois	fév. -Juin/ aout-décembre
Décompactage	3x / an	Avril et septembre
Scarification	2x / mois	Avril et Octobre
Regarnissage ponctuel/mise en place escaloppes	1x / semaine	Mars à décembre
Défeutrage croisé (+ ramassage)	2x / an	mai et septembre
décompactage à lame	2x / an	juin et novembre
Cylindrage (si nécessaire)	1x / mois	Octobre à Mars
Sablage et grille	2x / an	Avril et Octobre
Carottage, ramassage et grille	2x / an	Avril et Octobre
Amendement améliorateur de sol (bactéries)	2x / an	Mars et Décembre
Amendement stimulant liquide	3x / an	Mars, Juin, aout
Fertilisation	7x /an	avril à novembre
Regarnissage	3x / an	Mars à Octobre
Contrôle main courante	1x / mois	Janvier à Décembre
Contrôle agrès	1x / semaine	Janvier à Décembre
Contrôle agrès technique (ex. cage de batting)	3x / an	Février, juin et Septembre
Traçage	1x / semaine	Fev à juin et aout à dec
Piquetage	2x / semaine	Janvier à Décembre
Arrosage	3x / semaine	avril à octobre
Contrôle de l'éclairage	1x / mois	Février -mai / Sept à déc.
Maintenance de l'arrosage auto	2x / an	Février et Septembre

Les typologies des opérations menées sur les terrains synthétiques sont les suivantes :

Brossage /griffage	1x / semaine	février à décembre
Piquetage	3x / semaine	janvier à décembre
Nettoyage de surface	1x / mois	janvier à décembre
Décompactage nettoyage en profondeur	3 x / an	avril à octobre
Apport remplissage points de pénalty/engagement	1 x / semaine	février à décembre
Apport remplissage complémentaire surface de jeu	1 x / an	mai à septembre
Vérification revêtement (pontage, déchirure, etc...)	1x / mois	février à décembre
Piquetage	2x / semaine	janvier à décembre
Ramassage feuilles mortes	1x semaine	octobre à décembre
Arrosage (humidification)	5 x / semaine	mai à octobre
Contrôle de l'éclairage	1x / mois	février à décembre
Maintenance de l'arrosage auto	2x / an	février et septembre
Contrôle main courante	1x / mois	janvier à décembre
Contrôle agrès	1x / semaine	janvier à décembre
Contrôle agrès technique (ex. abris de touche)	1x/ trimestre	février, juin, décembre
Arrosage	2x / semaine	juin à septembre
humidification	demande utilisateurs	mai à octobre
Contrôle de l'éclairage	1x / mois	février à décembre
Maintenance /hivernage de l'arrosage auto	2x / an	février et novembre
Réparation revêtement	selon besoin	février à décembre

La surface de jeu des terrains synthétiques doit être changée tous les 12 et 15 ans alors que la pérennité des terrains en herbe est assurée par les interventions techniques tout au long de l'année.

L'ensemble des coûts pour l'entretien des terrains de football en herbe et en synthétique des clubs amateurs (temps agents, consommables, matériaux, fournitures, temps de déplacement, consommations et amortissement des engins) représente pour la collectivité un montant annuel de 2 250 000 €.

Les coûts par terrains sont :

- Terrains en herbe : 70 000 € /an
+ 12 000 € par an pour l'arrosage du terrain du stade de l'Elsau ;
- Terrains en synthétique : 24 500 € / an
+ 5 300 € / an pour les surfaces en liège
+ 3 500 / an pour le terrain annexe du stade de la Rotonde.

- Les plans d'intervention sur les terrains

Comme précisé auparavant, et suite à la suspicion de risque pour la santé, la ville de Strasbourg a entrepris une démarche de suppression du granulat SBR sur les terrains synthétiques. Dès lors, cette démarche a été intégrée dans le plan de renouvellement des surfaces des terrains synthétiques.

En complément des interventions régulières sur les terrains de football, la collectivité intervient aussi sur les équipements annexes des terrains de football comme l'éclairage et l'arrosage. Les dépenses engagées sur ces dernières années sont détaillées ci-après.

Années	Éclairage (€)	Arrosage (€)
2020	31 400	13 500
2021	98 100	18 700
2022	114 900	36 000
2023	68 500	38 400
2024	102 900	4 000

Concernant l'éclairage des terrains, trois enjeux importants doivent être considérés :

- La difficulté de trouver des pièces de maintenance pour les éclairages HID (Décharge à Haute Intensité) actuels ;
- La nécessité de réduire la consommation électrique ;
- Le contrôle et le suivi de l'éclairage.

Aussi, afin de répondre aux défis environnementaux, des opérations de changement d'éclairage sont menées au profit d'une technologie LED.

De même pour l'arrosage des terrains, il convient de noter le déploiement d'un arrosage « intelligent » qui permet d'arroser la surface des terrains au moment adéquat afin de réduire la consommation d'eau.

- Problématique sanitaire des terrains de football synthétiques

À plusieurs reprises dans ce rapport, a été évoqué le risque sanitaire sur les terrains synthétiques et la mise en œuvre d'un principe de précaution.

En novembre 2017, le magazine spécialisé « SOFOOT », suivi en février 2018 d'une émission télévisée « Envoyé spécial » sur France 2, ont attiré l'attention sur un éventuel risque pour la santé humaine lié aux granulats SBR des terrains synthétiques.

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) précise que les concentrations d'HAP (hydrocarbures) observées sont très peu préoccupantes pour la santé. L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) précise en 2018 un risque sanitaire négligeable et recommande d'acquiescer davantage de données sur la composition des substances des granulats.

De ce constat, la ville de Strasbourg a mis en œuvre un principe de précaution :

- Les nouveaux terrains synthétiques seront composés en granulats naturels ; à noter, l'expérimentation d'un remplissage en granulat naturel du terrain de football synthétique de Hautepierre réalisé en 2017 ;
- Le plan de remplacement des surfaces synthétiques vers du granulat naturel est mis en œuvre.

Depuis, le règlement de l'ANSES de septembre 2023 précise une interdiction du remplissage par du SBR des surfaces de sport synthétiques à partir du 17 octobre 2031.

4.2.2. Des clubs qui saluent la qualité d'action mais qui relèvent des limites

Les entretiens avec les associations sportives, le District et la Ligue, ont permis d'évaluer différents éléments et notamment :

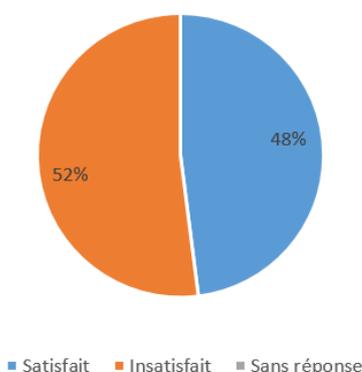
- L'appréciation par les clubs de l'offre actuelle de terrains et sa capacité à satisfaire leurs besoins futurs ;

- La satisfaction des associations sportives concernant les interventions de la ville de Strasbourg sur les espaces extérieurs ;
 - La connaissance des consignes pour conserver les terrains dans un bon état.
- L'offre proposée par la ville de Strasbourg

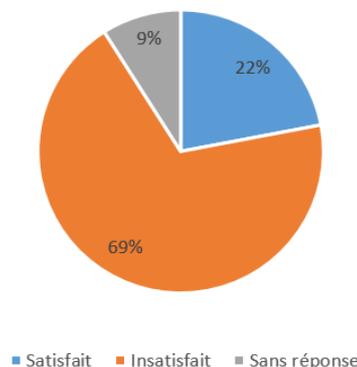
La ville de Strasbourg propose 57 terrains de football répartis sur son territoire. Cette allocation permet à près de la moitié des associations sportives de satisfaire les besoins actuels. Certains clubs indiquent refuser des inscriptions faute de capacité d'accueil.

69 % des associations précisent les limites que les installations actuelles posent pour satisfaire leurs projections de développement.

Satisfaction de l'offre actuelle



Satisfaction de l'offre actuelle / projection clubs

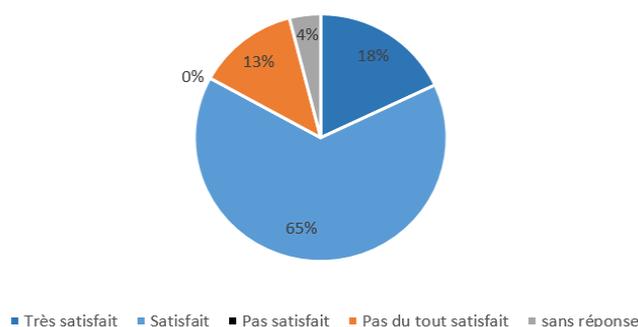


Ces retours confirment la nécessité de pouvoir approfondir l'adéquation entre les besoins des clubs et les équipements mis à disposition en analysant les créneaux d'utilisation des terrains. Les données recueillies durant les travaux de la MIE Foot ne permettent pas de réaliser un travail d'analyse complet. En effet, si les créneaux mis à disposition des clubs sont bien connus, leur utilisation précise (organisation spatiale des terrains, temps de pratique, niveau de jeu, etc.) n'a pas pu être appréhendée.

- La satisfaction des clubs de football quant à l'entretien des espaces extérieurs effectués par la ville de Strasbourg

L'ensemble des clubs interrogés lors des entretiens ont exprimé leur satisfaction pour la qualité du travail effectué par les équipes du service Patrimoine sportif sur les espaces extérieurs (83 % de « très satisfaits » et de « satisfaits »).

Satisfaction de l'entretien des terrains

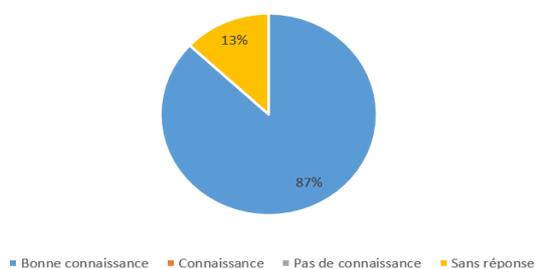


Les 13 % d'insatisfactions des clubs de football sont principalement dues aux interventions sur les abords des terrains ou le constat de dégradations temporaires du terrain lors de mauvaises conditions météorologiques.

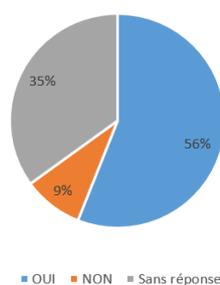
- La connaissance et le respect des consignes d'usage des terrains

Pour assurer la qualité des terrains de football, les équipes du service Patrimoine sportif effectuent régulièrement des interventions techniques. Ces interventions doivent être suivies de la mise en œuvre de consignes pour maintenir la qualité des terrains de la part des usagers (temps d'utilisation limité pour les terrains en herbe, interdiction des scooters sur les terrains, etc.).

Consignes pour le maintien de la qualité des terrains



Respect des consignes pour la maintien des terrains



Si les clubs indiquent que les consignes pour le maintien de la qualité des terrains de football sont connues par 87 % d'entre eux, ils ne sont que 56 % à les appliquer ou à arriver à les faire respecter. Cette situation aboutit à une demande d'accompagnement de la ville de Strasbourg pour l'affichage des consignes et la mise en place de dispositifs notamment pour bloquer le passage des « deux-roues » sur les terrains.

4.2.3. D'une indispensable objectivation des besoins de terrains et de la mise en œuvre conjointe d'actions ciblées

⇒ Une adéquation questionnée entre l'offre d'équipements et les besoins identifiés par les clubs à terme

Bien que la moitié des clubs considèrent les infrastructures de jeu actuellement suffisantes, ces dernières paraissent inadaptées à long terme pour répondre aux besoins exprimés de leur projet

sportif, notamment en ce qui concerne les créneaux disponibles. Toutefois, il existe une incapacité à objectiver le taux d'utilisation des équipements, c'est-à-dire la distribution des créneaux par équipe, par niveau de jeu.

Cet état de fait nécessite de prolonger les investigations autour de cet enjeu.

⇒ Des consignes d'usage des terrains à mieux faire respecter

Cet aspect relève d'une double dimension : d'une meilleure appropriation par les clubs des consignes d'usage des terrains et d'un appui renforcé pour faire respecter le règlement d'utilisation des infrastructures.

Cet enjeu renvoie également à certains aspects traités par la commission « environnement urbain ».

⇒ Des problématiques de déchets identifiées sur de nombreux sites

Plusieurs clubs ont fait part d'un manque de poubelles sur les sites et ont précisé rencontrer des difficultés pour le traitement des déchets. Ces problèmes posent selon les sites des sujets d'ordre variés : nombre de contenants, adaptations des bornes de propreté, respect des consignes d'usage des sites, etc.

⇒ La prise en compte des plannings de rénovation pour les terrains et de maintenance pour l'éclairage

Plusieurs clubs ayant signalé une certaine vétusté des terrains utilisés, il y a un enjeu à suivre le plan de rénovation défini au regard des caractéristiques du patrimoine. Parallèlement, les multiples défaillances des systèmes d'éclairage des terrains, malgré les nombreuses interventions de ces dernières années, imposent une prise en charge rapide et la définition d'un plan d'entretien.

4.3. Des bâtiments au centre des préoccupations

4.3.1. Des besoins financiers importants pour mettre à niveau un patrimoine vétuste

L'inventaire patrimonial fait apparaître des bâtiments globalement vétustes :

- 14 sites datent des années 50 à fin 70 ;
- 5 des années 80 à 90 ;
- 5 sont plus récents (postérieurs à 2000) ;
- Plus de la moitié des sites a connu des rénovations et / ou extension ces 20 dernières années (voir ci-dessous pour les différentes échéances).

Année de construction / rénovation des bâtiments mis à disposition des clubs

Site	Club	Date de construction bâtiment	Date de rénovation	Commentaire
Ill - Stade	SUC section football	2017		
Montagne Verte - Stade	Strasbourg United	2012		
Rotonde - Stade	AS Strasbourg / ASS	2006		
Thur - Stade	ASECI	2005		
Centre sportif SUD	Racing Club de Strasbourg Alsace	2000		
Paco Mateo - Stade	Joie et Santé Koenigshoffen	1992		
Ganzau - Stade	FC Stockfeld Colombes	1987		
Musau - Stade	AS Musau	1987	2007	rénovation partielle du club house + extension vestiaire en bâtiment modulaire
Centre sportif Ouest	ASPTT section football	1982		
HautePierre - Stade	AJFH	1980	2018	
Elsau - Stade	AS Elsau Portugais	1977	2010	
Jean-N. Muller - Stade - Red Star	SC Red Star + RCSO	1971	2021	
Carpe Haute - Stade	SOAS Robertsau	1970	2005	
Michel Walter - Stade	CS Neuhof + AS2000	1970	2016	Le club house a brûlé en 1999 Construction des nouveaux vestiaires suite partage du stade avec AS2000 en 2016 Travaux d' extension des vestiaires pour accueil athlétisme actuellement en cours
Emile Stahl - Vauban - Stade	US Vauban	1969	1990-2000	création nouveaux vestiaires
Exes - Stade	FC Kronenbourg	1968	2021	nouveaux vestiaires
Canardière - Stade	International Meinau Académie	1966	2016	extension de vestiaires
Egalité - Stade	FC Egalité	1965		
Cronenbourg - Stade	FC Kronenbourg	1961	2010	Création de vestiaires sec buanderie salle de réunion, Les vestiaires au sous sol n'ont pas été impactés.
Charles Frey - Stade	FCOSK 06	1958		
Langhaag - Stade	US Égalitaire	1954		
Canal - Stade	AS Ménora	1953	2012	déplacé suite à la création du Bld Pierre Pflimlin
Bruckhof - Stade	AS Neudorf	1950	2008	Tranformation de la cantine et des vestiaires du dépôt CTS en vestiaires club house et salle de réunion
Pourtales - Stade	ASL Robertsau section football	1950	2006	club house

▪ Bilan fluides chauffage

La délibération de mars 2016 prévoit une harmonisation de pratiques via une prise en charge des fluides par le club occupant. Un effort a été porté par la ville de Strasbourg, entre 2020 et 2022, pour la mise en place de compteurs électriques et/ou gaz séparés (plus rarement l'eau potable) pour les locaux dédiés, en particulier les clubs-houses.

Les conventions d'occupation prévoient de ce fait une prise en charge directe par le club, dans les sites qui le permettent, rédigées ainsi :

« Article 17 : Charges et provision sur charges

L'occupant devra supporter les charges et frais de consommation individuelle découlant de la présente occupation. Les charges comprennent notamment :

- les consommations d'eau,
- les frais de chauffage,
- les frais d'électricité et de gaz,
- les frais de nettoyage et d'entretien courant,
- les frais de gardiennage.

Les équipements étant dotés de compteurs séparés, l'occupant fera son affaire personnelle de toutes démarches administratives en vue de souscrire les différents contrats d'abonnement de consommation et s'engage à résilier les abonnements pour le jour de son départ. »

Cependant, l'ouverture d'un compte auprès du fournisseur et la prise en charge effective de ces dépenses ne sont pas toujours systématiquement mises en œuvre.

▪ Le plan vestiaires

Un plan vestiaires⁷ a été décidé en 2020 pour un budget inscrit au PPI d'un montant de 2,7 M € TTC.

La Direction de l'Architecture et du Patrimoine a réalisé en 2024 des diagnostics sur 14 stades, sur les thématiques suivantes : la mise en conformité sécurité incendie, la mise en accessibilité handicapés, des améliorations thermiques (travaux sur l'enveloppe du bâtiment), des améliorations patrimoniales et des réfections des parements intérieurs ainsi que des travaux sur les installations techniques : ventilation, électricité, plomberie ou des mises aux normes.

Elle a abouti à un chiffrage de travaux de 14 millions d'euros HT (soit un coût global d'opération de 23 millions d'euros TTC pour l'ensemble travaux et études) pour la réfection complète de ces 14 stades.

Compte tenu des enveloppes budgétaires et des enjeux plus globaux à l'échelle de la collectivité et du territoire, des arbitrages ont dû être effectués et une programmation définie. C'est dans ce cadre que les sites les plus critiques et les interventions suivantes ont été priorités :

- Organes impliquant la sécurité des biens et des personnes ;
- Parements intérieurs ;
- Installations techniques (ventilation, électricité).

Le phasage arrêté est le suivant :

- Fin 2024 / courant 2025 pour un budget de 200 000 € TTC, interventions sur des travaux ciblés :
 - o Stade Cronembourg : relamping, ventilation, revêtements ;
 - o Centre sportif ouest : ventilation, faux-plafond, réparations ;
 - o Stade Paco Matéo : étanchéité toiture, ventilation, alarme ;
 - o Stade Charles Frey : ventilation, revêtements, nettoyage ;
 - o Stade du Bruckhof : sécurisation de la rampe.
- Début 2025, lancement de consultations de maîtrise d'œuvre sur 12 stades : Cronembourg, Centre sportif ouest, Charles Frey, Paco Mateo, HautePierre, Elsau, Ganzau, Thur, Canal, Pourtalès, Musau, Vauban.
- À partir de 2026 : travaux par phases sur plusieurs années suivant priorisations pour le montant restant (2,5 millions € TTC).

Pour répondre aux enjeux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de rénovation thermique, une seconde phase sera nécessaire avec un coût estimé à 21 M € TTC. De plus, des diagnostics patrimoniaux complémentaires devront être réalisés pour les vestiaires restants.

⁷ À noter que certains vestiaires ciblés concernent d'autres sports que le football (rugby, etc.)

▪ Le nettoyage

Historiquement le nettoyage des sites de football était assuré par les équipes du service Patrimoine sportif, au même titre que l'entretien des terrains. En 2019, la prestation a été externalisée en partie car le dispositif reposait sur le paiement en heures supplémentaires des agents municipaux.

La Charte du sport, objet de la délibération cadre de mars 2016, dispose :

« Certaines associations sportives bénéficient d'un droit d'occupation et d'utilisation d'équipements municipaux, sous des régimes assez différents selon les sites et clubs, notamment pour le football, le tennis et les omnisports. Il y a ainsi lieu d'harmoniser ces conditions pour une équité entre clubs, et de s'inscrire dans les modalités d'occupation applicables à tout le domaine public de la collectivité.

Si la gratuité d'occupation est maintenue, l'utilisateur devra supporter intégralement les charges locatives des espaces concernés. Il sera demandé à chaque occupant d'assumer les tâches ou frais qui lui incombent (fluides, nettoyage, taxes, etc.), soit directement, soit par une refacturation de la collectivité aux utilisateurs. Ces modalités les inciteront également à une attitude plus éco-responsable en termes de consommation et de tri sélectif. »

En 2022, face à la crise énergétique qui a fortement impacté les collectivités, il est devenu nécessaire de maîtriser les budgets de fonctionnement dans une politique d'équité et de préservation de sa mission première qu'est le service public. Dans ce contexte, et conformément aux principes de la Charte du sport, la ville de Strasbourg a décidé de cesser le nettoyage des espaces exclusivement dédiés à l'usage des clubs de football. Il convient de rappeler que dans le cas de locaux à usage partagé (clubs-scolaires), les services de la ville prennent en charge le nettoyage (exemples : Rotonde, Bruckhof, Émile Stahl, etc.).

Ce projet a été présenté aux clubs le 6 avril 2022, pour une application en 2023 après une dernière intervention sur l'intégralité des sites (pour un montant d'environ 10 000 €).

Quelques précisions sur la question du nettoyage des locaux sportifs :

- Pour certains clubs (CSO, Rotonde etc.) les prestations de ménage n'ont pas totalement cessé, mais uniquement le nettoyage des douches considérant que les scolaires n'en prenaient pas ;
- Des erreurs d'appréciation ont été corrigées (présence de scolaires sur certains sites non pris en compte initialement) et le nettoyage a été repris en charge en 2024 sur certains vestiaires ;
- La Direction des Sports utilise dorénavant des produits plus respectueux de l'environnement (plus onéreux), et les marchés de nettoyage vont vraisemblablement connaître lors des prochains appels d'offres une hausse des prix unitaires liés à l'inflation.

▪ Hygiène et santé

Le service municipal Hygiène et Santé Environnementale a été interpellé à plusieurs reprises, et sur différents sites, sur la présence de rongeurs et nuisibles dans les locaux. Il semble qu'à certaines occasions des règles d'hygiène élémentaires ne soient pas respectées (cf chapitre ménage).

Se pose également le sujet de la sécurité alimentaire : en effet, le fait de proposer des préparations alimentaires à titre gratuit ou onéreux à des membres du club ou à des externes est considéré comme de la restauration commerciale ou collective soumise à la réglementation applicable en la matière.

En revanche, une instruction ministérielle de 2023 a introduit des exceptions à ce cadre, basées sur la notion de continuité et de régularité de l'activité alimentaire :

« On peut considérer que ne relèvent pas du secteur de la remise directe les activités suivantes effectuées par une association :

- *les préparations régulières (quotidien ou hebdomadaire) de repas, approvisionnant moins de 5 consommateurs / jour;*
- *les préparations ponctuelles de repas (mensuelle ou trimestrielle), approvisionnant moins de 50 consommateurs par prestation ;*
- *les préparations exceptionnelles de repas (une fois par an au maximum), approvisionnant moins de 200 consommateurs (exemple : banquet annuel d'une association). »*

Il convient de s'assurer que les clubs sportifs connaissent ces dispositions et le cas échéant qu'ils s'y conforment en cas de dépassement des seuils de consommateurs, en :

- Faisant une déclaration DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) ;
- Formant leur personnel aux bonnes pratiques d'hygiène alimentaire ;
- S'assurant disposer de locaux conformes à la réglementation : exemple puissance de cuisson si > 20 kW le type ERP diffère => norme d'encloisonnement coupe-feu, arrêt d'urgence, désenfumage, contrôle et maintenance annuel obligatoire des installations de cuisines, etc.

En conséquence, la partie « club-house » des conventions devra intégrer ces éléments afin d'assurer la connaissance et le respect de ces aspects par les associations sportives.

4.3.2. Des clubs en attente d'informations circonstanciées, d'équité et d'engagements

Les clubs se sont particulièrement exprimés sur quatre thématiques : l'état des bâtiments, le nettoyage, le paiement des fluides / énergie, la communication.

- L'état des bâtiments

Les clubs expriment principalement des difficultés concernant les interventions techniques :

- Délais d'intervention trop longs ;
- Pannes récurrentes concernant la ventilation, les colonnes de douche, le chauffage, l'eau chaude et les bacs à crampons ;
- Absence d'entretien préventif.

Il est également exprimé sur la conception des locaux :

- Inadéquation des matériaux de construction et la qualité des équipements, par rapport à l'intensité de l'usage ;
- Manque d'espaces de stockage, des vestiaires trop petits.

- Le nettoyage des bâtiments

Les usagers font état d'une difficulté liée au transfert du nettoyage des sites, selon les modes d'exploitations :

- Dans les locaux à utilisation partagée, des prestations jugées insuffisantes concernant les locaux nettoyés par la collectivité ;
- Dans les locaux à utilisation exclusive ou considérée comme tel, des difficultés à mobiliser des moyens humains ou financiers pour les clubs, afin d'effectuer ou de participer au nettoyage.

- Le paiement des fluides / énergie

Les clubs ayant à leur charge les abonnements et frais de consommation signalent une inégalité de traitement avec les clubs qui ne les ont pas et des difficultés financières liées à l'augmentation des tarifs.

- La communication

Il est principalement reproché à la collectivité un manque de communication à propos des interventions (planification, retour d'information) ainsi que des projets et réflexions menés par la collectivité.

Cependant il est souligné la facilité de saisines, la connaissance des interlocuteur·trices de la ville de Strasbourg, et la bonne réactivité et disponibilité de ces dernier·es.

- Conventions et usage

La convention établie pour la mise à disposition des équipements est efficace et elle est respectée pour 16 clubs sur 18.

En revanche, ces conventions ne sont pas supports de dialogue entre les parties.

Neuf clubs utilisent leurs locaux à d'autres destinations que sportives notamment pour des soirées (nouvel an et Noël) et des anniversaires de licenciés.

Treize clubs mutualisent leurs locaux.

4.3.3. Des problématiques ciblées mais de multiples enjeux stratégiques (moyens financiers, organisationnels, humains, etc.)

⇒ Des bâtiments jugés trop vétustes et partiellement inadaptés (taille des locaux, fonctionnalités, etc.)

Les 2/3 des clubs sont insatisfaits des installations mises à leur disposition. Les bâtiments sont jugés trop vétustes et partiellement inadaptés. Les éléments ci-après sont notamment pointés : taille insuffisante des locaux, fonctionnalités inadaptées ou partielles, incapacité des locaux à répondre à la pression d'usage.

⇒ Des délais d'interventions jugés trop longs, des retours d'information trop peu nombreux, une cohérence d'action questionnée

Les clubs ne perçoivent pas les logiques d'intervention de la collectivité et pointent notamment l'absence d'entretien préventif.

Les délais d'intervention sont estimés trop longs et la communication insuffisamment fluide. Les programmations des interventions sont nébuleuses pour de nombreux clubs et la cohérence d'intervention des différent·es acteurs·rices questionnée.

⇒ Une remise en question du dispositif adopté pour le nettoyage des locaux

Il se dégage majoritairement une insatisfaction vis-à-vis du dispositif actuel et des demandes ont été formulées pour retrouver un mode opératoire semblable à ce qui préexistait auparavant.

Les clubs soulignent les difficultés à mobiliser des moyens humains ou financiers afin d'effectuer ou de participer au nettoyage.

⇒ Des charges locatives sources de difficultés et perçues comme inéquitables

Des difficultés à s'acquitter des charges locatives sont pointées par différents clubs, notamment au regard des augmentations tarifaires.

Des iniquités sont perçues par les clubs à charge d'abonnements (fluide, énergie) qui comprennent mal ces situations.

V. ENVIRONNEMENT URBAIN

Ce chapitre reprend les travaux de la commission 4 qui a traité des questions d'accessibilité des stades de football, des problématiques de sécurité et d'incivilité, des impacts et des liens des clubs vis-à-vis de leur territoire d'implantation. Un diagnostic interservices initial a été réalisé qui a été complété par les éléments recueillis lors des auditions des clubs.

5.1 Un diagnostic situationnel comme point de départ

Le diagnostic situationnel établi par les services de la collectivité a été alimenté par la connaissance fine des problématiques identifiées ces dernières années et par un travail d'actualisation qui a été réalisé de juin à septembre 2024. Cet état des lieux a été réalisé par la Direction des Sports, le service Prévention Urbaine, le service Stratégie et Gestion du Stationnement et les Directions de Territoires. Ont été évalués plus précisément les sujets suivants :

- Accessibilité et / ou stationnement ;
- Sécurité / dégradations ;
- Usages des clubs-houses ;
- Occupation libre des terrains ;
- Nuisances de voisinage.

Un tableau récapitulatif des niveaux d'impacts a été établi qui a servi de base d'échanges avec les clubs pour infirmer, confirmer l'acuité de certaines difficultés, dégager des avancées ou imaginer de nouvelles solutions.

5.2 L'intégration des clubs dans leur environnement : des sujets circonscrits à quelques préoccupations ciblées

Le guide d'entretien élaboré pour les auditions des clubs comprenait cinq questions sur l'environnement urbain avec pour thèmes : l'accessibilité des sites, les interactions avec le voisinage, les liens au territoire, l'exposition aux incivilités, les occupations informelles. Les principaux enseignements sont consignés ci-après.

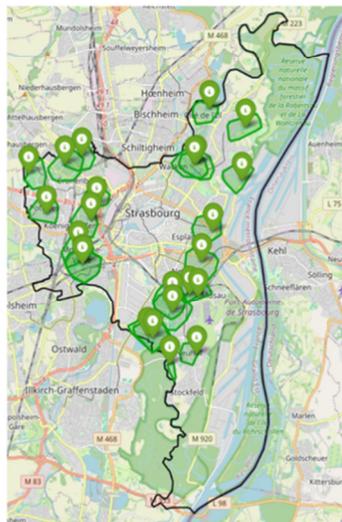
❖ L'accessibilité des sites

23 clubs déclarent être très satisfaits ou satisfaits de l'accès à vélo, à pied (modes actifs) ; 20 clubs sont très satisfaits ou satisfaits de la desserte en transport en commun de leur équipement ; 18 clubs ont jugé l'accès en voiture très satisfaisant à satisfaisant.

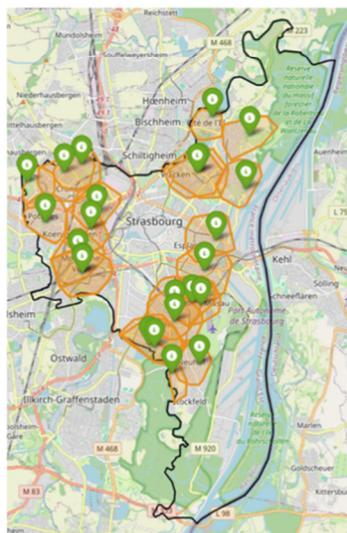
Ces éléments sont corroborés par les cartes d'accessibilité des différents sites selon les modes de transports actifs (voir ci-après) qui confirment que chaque habitant·e de la commune réside à moins de 10 minutes à vélo d'un stade de football.

Proximité des terrains

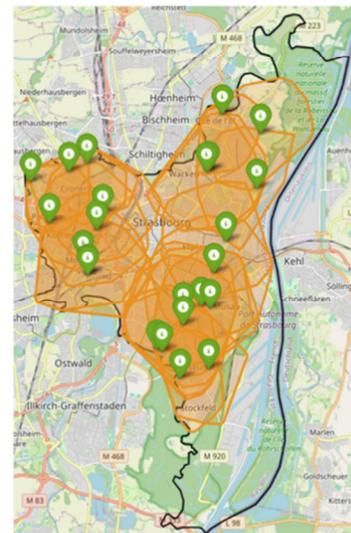
 10 Min



 5 Min



 10 Min



13 clubs sur les 24 constatent un manque de stationnement, surtout lors des matchs. Cette situation génère souvent du stationnement sauvage et des problématiques de sécurité sur la voie publique. Deux clubs ont souligné la contrainte du stationnement payant sur voirie et ses incidences potentielles sur l'engagement bénévole.

4 clubs indiquent manquer d'arceaux à vélo à proximité des terrains et estiment que les cheminements piétons et cyclistes nécessitent des mesures de sécurisation (manque d'éclairage, proximité avec une route à fort trafic).

❖ Liens avec l'environnement immédiat

17 clubs déclarent avoir de bonnes relations avec l'entourage proche (voisinage). Les autres clubs sont plus isolés et n'ont pas vraiment de relations. Un seul club a une réelle problématique de voisinage, connue et suivie par les services municipaux.

Concernant l'ouverture des clubs de football sur d'autres associations sportives, 13 clubs sur 24 sont concernés (autres sections pour les omnisports notamment). La moitié des clubs auditionnés ont réalisé des partenariats notamment avec les établissements scolaires voisins, les CSC, les missions locales, ou encore établi des liens avec des commerces avoisinants.

❖ Incivilités

14 clubs sur 24 disent subir des incivilités. Cela peut concerner des dépôts de déchets, des scooters et des trottinettes qui circulent sur les sites, des tags, des dégradations matérielles, des agressions verbales, des insultes. Les clubs qui ne sont pas concernés sont plutôt géographiquement éloignés des zones d'habitation.

Un club connaît des difficultés qui dépassent le registre des incivilités puisque des menaces de mort ont été proférées à l'égard de cadres dirigeants.

Le sujet des violences dans et autour des stades est un sujet de préoccupation partagée par les instances du football et les pouvoirs publics de manière générale. Même s'il n'y a pas à Strasbourg de surexposition à ces faits, un travail partenarial est souhaité par les différents interlocuteurs.

❖ Occupations informelles des terrains

16 clubs sur 24 connaissent des occupations informelles des terrains. Globalement le dialogue permet aux clubs de faire évacuer les personnes non autorisées. Quelques clubs ont de réelles difficultés à maintenir leur stade accessible lors des matchs. Aucun club n'a identifié des impacts positifs à ces occupations.

5.3 Une fréquentation « extérieure » source de problèmes et des axes d'amélioration sur l'accessibilité et les partenariats

⇒ Des incivilités régulières qui pèsent sur les clubs et peuvent jusqu'à aller déstabiliser l'engagement associatif des bénévoles

Le sujet des incivilités régulières est un enjeu majeur pour les clubs (plus de la moitié des clubs sont concernés), autant pour assurer la tenue des entraînements et des matchs dans un climat serein que pour maintenir l'engagement bénévole.

Les clubs ont tendance à gérer seuls, en interne ces difficultés. Force est de constater que les remontées d'information vers les services municipaux et préfectoraux restent partielles par rapport aux incivilités qui sont relatées par les clubs.

⇒ Des occupations informelles des terrains globalement sources de tensions

Les nombreuses situations d'occupations informelles (sur 2/3 des sites) sont globalement sources de tensions et posent la question de la clarification des règles d'usages des clubs tout en maintenant un accès des équipements à la pratique libre.

⇒ L'amélioration de l'accessibilité des sites (dispositif, communication, partage des bonnes pratiques, etc.)

L'offre d'accessibilité est complète, avec de multiples solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture et des bonnes pratiques à l'échelle des clubs notamment sur la pratique du covoiturage. Néanmoins, la moitié d'entre eux signale des problèmes de stationnement les jours de matchs, avec des difficultés relatives à la sécurité sur la voie publique. Cette problématique nécessite de pouvoir poursuivre le partage des bonnes pratiques (communication des possibilités d'accès des sites, information entre clubs, etc.) et d'analyser au cas par cas les leviers mobilisables.

⇒ Des liens à mieux établir entre les clubs de football et les autres acteurs du territoire (sportifs, de proximité, etc.)

Si l'impact des activités des clubs sur les riverains reste majoritairement neutre, les liens entre les clubs de football et les autres acteurs (sportifs, territoriaux, etc.) sont diversement établis. Ainsi, le volet partenarial pourrait être approfondi notamment avec les acteurs de

territoire, mais également le recours aux actions et formations proposées par l'ODS ou encore le District et la Ligue.

VI. CONCLUSIONS ET PRECONISATIONS DE LA MISSION

6.1 Les conclusions

- ❖ Une MIE comme espace de dialogue dans une approche inédite

Les missions d'information et d'évaluation suivent toutes un cadre commun, incluant la confidentialité des travaux en cours, une durée de travail limitée, et la production d'un rapport final présenté devant l'assemblée délibérante. Ce cadre a été rigoureusement respecté par la MIE Foot, qui a adopté une approche unique en associant les parties prenantes et en s'adaptant constamment pour répondre aux objectifs fixés.

Gouvernance et représentativité

La MIE Foot a été présidée par le Premier adjoint à la Maire, M. Syamak AGHA BABAEI, et la fonction de rapporteur a été confiée à M. Jean-Philippe MAURER, conseiller municipal et membre du groupe politique Union de la Droite et du Centre. La composition de la MIE a veillé à garantir la représentativité de l'ensemble des groupes politiques, avec pour chacun des élu·es référent·es et suppléant·es volontaires dans le principe de proportionnalité du nombre de sièges au Conseil municipal.

Une démarche collaborative et adaptée

Un des enjeux majeurs identifiés par la MIE Foot était de créer un espace de dialogue spécifique avec les clubs de football amateurs locaux, permettant un travail serein et constructif. Pour ce faire, des rencontres ont été organisées en dehors des temps habituels, avec des interlocuteur·rices non impliqué·es dans les relations courantes avec les clubs. Les technicien·nes présent·es lors des entretiens ont également adopté une posture réservée pour garantir un échange libre et impartial. L'ensemble de la démarche a été guidé par un souci constant de transparence et de clarté, afin de rendre le cadre proposé aux 24 clubs de football compréhensible et de partager avec eux les productions les concernant.

Un point essentiel a également été la vigilance de la MIE à anonymiser les résultats de ses travaux, afin de préserver la confidentialité et éviter de révéler publiquement toute information sensible provenant des clubs.

Mobilisation des parties prenantes et expertises externes

Une autre spécificité de la MIE Foot réside dans l'implication d'acteur·rices institutionnel·les et de membres de la société civile (ODS, DAF, LGEF, UFS, services de l'État), dont l'expertise a permis d'enrichir l'analyse de la situation des clubs de football. Leurs contributions ont été déterminantes pour compléter le portrait global de la "sphère footballistique" locale.

Contribution des services de la collectivité

Enfin, il est important de souligner la mobilisation des différents services de la collectivité, qui ont joué un rôle clé dans la conduite et la réussite des travaux de cette mission. Leur engagement a permis d'assurer le bon déroulement des différentes étapes de la démarche.

- ❖ Des réponses aux principaux attendus mais des points à investiguer plus avant

La feuille de route de la MIE était ambitieuse dans un calendrier marqué par une période de trêve estivale, d'année olympique et de rentrée sportive. Pour illustrer le travail de la MIE,

quelques chiffres peuvent être évoqués : 29 auditions menées, 8 réunions plénières 12 réunions de commissions, 30 élu·es mobilisé·es, une trentaine de technicien·nes investi·es, une quarantaine de réunions techniques, etc.

Par ailleurs, certaines précisions demandées par la MIE dépassaient les demandes habituelles de la collectivité vis-à-vis des clubs de football (données comptables, activités et projets menés, actions spécifiques, lien au territoire, etc.). Enfin, la mobilisation d'autres collectivités afin de disposer d'un parangonnage complet a nécessité davantage de temps et d'allers-retours que ce qui a été envisagé initialement.

C'est ainsi que certains travaux engagés par la MIE Foot devront pouvoir se poursuivre dans les prochains mois, notamment sur les aspects suivants :

- Parangonnage : poursuite du travail pour consolider les données, exploiter les réponses aux échelles nationales, alsaciennes, métropolitaines et disposer d'indicateurs complémentaires. À cet effet, un stage de 5 mois est d'ores et déjà programmé en lien avec l'UNISTRA durant le premier semestre 2025 ;
- Occupation des différents créneaux de jeu : la question de l'adaptation des équipements sportifs aux besoins de pratique est essentielle à un instant T et dans une perspective à moyen, long terme. Les données recueillies par la MIE Foot n'ont pas permis d'objectiver certains éléments avancés par les clubs. Des investigations complémentaires sont nécessaires avec des contributions étayées des clubs et leur accompagnement par la Direction des Sports pour y parvenir ;
- Données financières des clubs : certaines difficultés financières évoquées par les clubs ne sont pas suffisamment objectivables faute de transmission d'éléments circonstanciés. Le recueil de ces informations devra être complété.

❖ Des préconisations au plan d'actions

Les préconisations définies par la MIE seront débattues en Conseil municipal du 3 février 2025 puis inspireront un plan d'actions qui sera arrêté par l'exécutif au regard des orientations politiques et des ressources (humaines, organisationnelles, financières, etc.) à mobiliser et mobilisables selon les échéances.

Dès lors, à l'instar d'autres projets d'envergure, une démarche projet sera mise en place pour piloter, mettre en œuvre et assurer le suivi, au cours des mois et années à venir, des opérations définies par le plan d'actions.

6.2 Les préconisations retenues par la MIE

Les travaux de la MIE ont permis d'identifier trois grands registres de préconisations qui s'entendent de la manière suivante :

- Une ***gouvernance collégiale*** qui nécessite une coopération de différent·es interlocuteur·rices dont les clubs de football, dans une transversalité améliorée et dans une logique de dialogue approfondi ;

- La définition d'un nouveau mode d'*accompagnement des clubs* avec un appui plus étroit des services de la collectivité, l'interrogation de certains process, dispositifs et calendriers pour mieux tenir compte de la spécificité du football ;
- Des interventions de la collectivité plus efficaces dans la résolution des dysfonctionnements sur le patrimoine bâti principalement, par des circuits internes optimisés, dans le lien aux intervenants extérieurs, que cela soit dans le fonctionnement quotidien ou pour la conduite des projets, par une amélioration du *fonctionnement des services de la ville*.

C'est ainsi que les quatorze préconisations de la MIE sur la situation des clubs de football amateurs strasbourgeois se déclinent selon les thèmes et objectifs structurants suivants :

- Gouvernance collégiale

- Favoriser le dialogue entre la collectivité et les clubs de football, ainsi qu'avec les autres partenaires en mettant en place des rencontres pluripartites régulières et notamment entre la Ligue, le District, la Ville, les services de l'État et les clubs.
- Sur les questions de sécurité, mieux coordonner l'intervention des acteur·rices concerné·es* (DT, PMS, PN, SPU, DS, etc.) afin d'assurer une surveillance renforcée sur les sites et événements identifiés comme sensibles, en dialogue avec les clubs.

*DT : Directions de Territoire, PMS : Police Municipale de Strasbourg, PN : Police Nationale, SPU : Service Prévention Urbaine, DS : Direction des Sports

- Faciliter les rapprochements entre les clubs pour une mutualisation de fonctionnement.
- Objectiver les besoins des clubs de football en matière de terrains et de créneaux afin d'améliorer l'utilisation des équipements, bâtis et terrains (optimisation, mutualisation, etc.).

- Accompagnement des clubs

- Épauler les clubs sportifs dans une logique de simplification administrative, d'un appui comptable renforcé et d'engagements réciproques respectés (aspects méthodologiques, complétude et délais de dépôt des dossiers de subvention).
- Renforcer l'autonomie financière des clubs sportifs par une meilleure connaissance des dispositifs d'aides institutionnelles et privées ainsi que par une évaluation du calendrier et des modalités de versement des subventions municipales.
- Revoir la politique sportive « performance » du football au regard de sa spécificité.
- Faciliter la responsabilisation des clubs de football en matière de nettoyage, par de l'ingénierie, la mise à disposition d'un kit matériel et des interventions périodiques de la collectivité sur les sites selon un cahier des charges partagé ; les accompagner plus étroitement en matière de gestion des déchets (démarches de tri et de traitement).

- Clarifier les règles d'usage des terrains et des installations.
- Fonctionnement des services de la Ville
 - Poursuivre les investissements dans les infrastructures notamment le plan vestiaires, partager les programmes de travaux et les orientations pluriannuelles aux clubs dans un lien consolidé entre les différent·es acteur·rices (associations, autres utilisateur·rices, services).
 - Réorganiser le fonctionnement des services de la collectivité dans la gestion des équipements (fluidité des interventions, traçabilité partagée, retour d'information consolidé, etc.) comme dans la conduite des projets (moyens humains, financiers dédiés).
 - Favoriser les usages alternatifs à la voiture individuelle afin d'accéder aux différents sites lors des matchs ou dans leur usage quotidien (co-voiturage, arceaux vélos, etc.) et renforcer la communication (site internet Ville, site du District d'Alsace de Football, etc.) sur les dispositifs existants.
 - Garantir une meilleure cohérence et équité dans la répartition des charges, principalement par des conventions harmonisées.
 - Planifier des temps de rencontre plus réguliers avec les clubs sportifs, favoriser l'engagement de projets dans le champ sociétal (égalité de genre, inclusion, lutte contre les discriminations, prise en compte du handicap, etc.) et mieux valoriser leurs actions et celles des bénévoles.

VII. ANNEXES

1. Liste des acronymes
2. Délibération municipale du 24 juin 2024 créant la Mission d'information et d'évaluation sur la situation des clubs de football amateurs strasbourgeois
3. Calendrier des travaux de la MIE
4. Fiche méthodologique
5. Supports de présentation et comptes rendus des réunions plénières de la mission
6. Retours du parangonnage
7. Expression de chacun des groupes politiques